



Le Mohonnais

Bulletin municipal - Année 2020-2021



Merci à nos écoliers pour ce joli dessin de la Mairie de Mohon.

Sommaire



Le mot du maire..... p. 3
Le conseil municipal p. 4

vie municipale p. 5
Les délibérations du conseil municipal..... p. 6
Séance Ordinaire du 11.02.2020 p. 6
Séance Ordinaire du 13.07.2020 p. 14
Séance Ordinaire du 31.07.2020 p. 16
Séance Ordinaire du 18.09.2020 p. 21
Séance Ordinaire du 16.10.2020 p. 22
Séance Ordinaire du 27.11.2020 p. 25
Urbanisme - Entreprises - Commerces p. 29
Les formalités administratives..... p. 30

vie quotidienne p. 32
Ils travaillent sur le territoire..... p. 32
Les services de la santé p. 34
Au service du bien-être..... p. 36
Au service de l'information p. 37
Saisine par voie électronique p. 38
Site internet p. 39

Ploërmel communauté p. 40
Ses compétences..... p. 40
SMICTOM Centre Ouest p. 42
Les M.S.A.P. p. 43

vie scolaire p. 46
L'Ecole Primaire..... p. 46

vie économique p. 47
Les entreprises artisanales p. 47

vie associative p. 48
Comité des Fêtes - Le Poker - CLK Jeux..... p. 48
Mohon Gym - Club Cyclo de St Marc..... p. 49
Les Majorettes - Les Trompes du Porhoët..... p. 50
Studio Le Rocher..... p. 51
Lire à Mohon - Théâtre Anglais MAD p. 52
Le Club de l'Amitié p. 53
Breizh Propulsion - Moto Club St Marc -
Les Piégeurs..... p. 54
Société de Chasse - AAPPMA : « La Truite
du Porhoët » p. 55
E.M.S.M. Entente Mohon Saint Malo p. 56
APEL du RPI Mohon-St Malo p. 57
Liste des associations..... p. 57

Etat civil 2020 p. 59
Calendrier des fêtes 2021..... p. 60

L'équipe à votre écoute et à votre service



Isabelle, DGS
*Directrice générale des services
(gestion et suivi des dossiers,
budget, Comptabilité...)*



Séverine
*Secrétaire d'accueil (urbanisme,
état civil, facturation cantine et
garderie, cimetièrre...)*



Nathalie
*Adjointe d'animation chargée
de la garderie municipale*



Marie-Andrée
*Agente d'entretien des bâtiments
Communaux, aide à la cantine
(service des repas et trajets
école-cantine)*



Angélique
*Employée à la cantine, mise
à disposition par « Convivio »*

Le mot du maire

La crise sanitaire a renforcé la prise de conscience d'une nécessité de consommer plus « local » et de soutenir nos producteurs, nos commerçants et nos artisans, eux qui maintiennent l'activité économique et la vie dans nos bourgs.

Nous espérons trouver quelqu'un qui saura prendre la relève de notre boulanger, M.Vincent Lacombe, qui aspire à une retraite bien méritée.

Je tiens à saluer le dévouement des membres du personnel communal qui, d'une municipalité à l'autre, continuent d'œuvrer au sein de notre bourgade pour le bien-être de ses habitants.

Au travers de ses commissions et réunions de Conseil Municipal, le nouveau groupe d'Élus s'est attelé rapidement à continuer les projets et chantiers en cours. Nous sommes d'ailleurs reconnaissants envers les membres de l'ancienne équipe municipale qui ont par leurs conseils avisés permis que nous soyons très vite opérationnels.

Anne Marie Cléro, première adjointe, a beaucoup agi pour aider les gens en difficultés sociales et n'a pas compté son temps et ses déplacements, qu'elle en soit remerciée. Des remerciements et des félicitations, elle en a reçus également pour le retour de la publication mensuelle du bulletin, le Petit Mohonnais. En fin d'année, elle s'est démenée pour un projet qui lui tenait à cœur, la distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées et l'organisation des repas à emporter avec la complicité de Karine et Didier, et de Vincent, qui ont collaboré avec leur savoir-faire reconnu. J'en profite pour exprimer ma reconnaissance aux membres du Comité Consultatif Communal des Affaires Sociales qui ont bien voulu donner de leur temps pour l'aider.

Bernard Pernel, deuxième adjoint, en charge des voiries et des réseaux, assure sa mission avec efficacité. La réfection de la Rue du Porhoët a pu être achevée et les travaux d'enfouissement et de réfection de la Rue du Four le sont presque.

Dans la continuité des projets précédemment dessinés, nous allons dès le début de l'année 2021 lancer la phase des travaux d'enfouissement de la Rue Saint Vran, puis viendront ceux de la Rue de la Pierre Bise.

Le déroulement des travaux de voirie à l'extérieur du bourg a été conséquent même s'il reste beaucoup à réaliser. L'entretien des bords de routes et fossés n'a pas donné satisfaction, beaucoup de Mohonnais s'en sont



plaints, nous essaierons de faire mieux.

Olivier Roquefort, troisième adjoint, chargé des bâtiments communaux et de l'urbanisme, assume avec assiduité et efficacité le suivi de ses chantiers et inspections. Il a réalisé beaucoup d'interventions, pas toutes programmées, mais qui étaient rendues obligatoires par la réglementation ou la sécurité des personnes et des biens, bravo pour sa réactivité !

A l'église, les travaux de réfection des vitraux sont achevés et les grilles de protection posées. Une expertise de l'état du clocher a été demandée.

La maison du Sénéchal a bénéficié de travaux d'étanchéité de toiture et les cheminées inutilisées ont été obturées pour éviter les infiltrations, déperditions de chaleur et courants d'air. Il restera quelques travaux de charpente et d'isolation dans le grenier. Les fenêtres des locaux des majorettes, A.D.M.R., bibliothèque et cantine doivent être changées pour des raisons de vé-tusté qui ne permettent pas l'économie d'énergie.

La salle polyvalente va nécessiter des travaux de réfection des fenêtres de toit et d'isolation dans les combles. Le système de chauffage est coûteux et mériterait d'être revu pour optimiser son efficacité. Une expertise avec caméra thermique permettrait de cibler les points à améliorer en économie d'énergie.

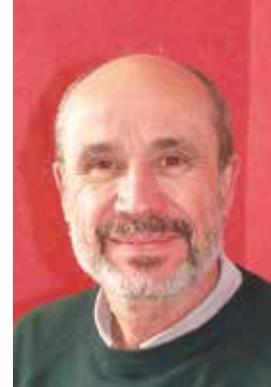
La toiture du Mille-Club a été réparée car il y avait un problème d'étanchéité et les toilettes des vestiaires de football ont été équipées de petites fenêtres de toit.

Le premier étage de la Mairie qui sert de local de stockage d'archives communales ne permet pas une bonne conservation de celles-ci. Cet espace ne répond pas aux normes de sécurité, incendie, charge au sol et qualité de préservation de documents importants. L'armoire électrique a été complètement revue pour assurer une protection efficace contre le risque d'ignition. Le poids très important des archives stockées peut engendrer des fissures de cloisons voire l'effondrement du plancher. Nous réfléchissons à une solution d'extension en rez de chaussée du bâtiment de la mairie. Cette construction conforme aux normes permettrait d'obtenir une subvention conséquente pour sa réalisation.

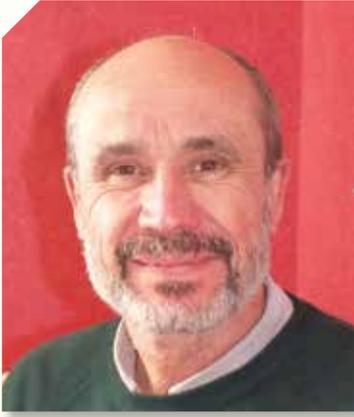
Beaucoup d'activités en perspective, et je l'espère autant pour nos associations et leurs membres qui ont mal vécu cette crise sanitaire, je leur souhaite de retrouver rapidement leur dynamisme.

Bien que tardivement, le Conseil Municipal vous souhaite une excellente année 2021, et surtout une très bonne santé.

F. Mahieux



Les conseillers municipaux



Francis MAHIEUX

*Maire,
Conseiller
Communautaire
Titulaire*



Anne-Marie CLERO

*1^{ère} Adjointe, chargée des
Affaires Sociales,
des Finances et
de la Communication*



Bernard PERNEL

*2^{ème} Adjoint, en charge
de la Gestion de la Voirie
et des Réseaux*



Olivier ROQUEFORT

*3^{ème} Adjoint, chargé
de la Gestion des
Bâtiments Communaux*



Pascal LEQUEUX

*Conseiller Municipal,
délégué à la préservation du
Patrimoine Immobilier de
la Commune, des Espaces
Verts et du Cadre de Vie*



Séverine WOZNIAK

*Conseillère Municipale,
déléguée à la Gestion de
la Communication
Numérique et des Relations
Extérieures*



Cédric BIGORGNE

Conseiller Municipal



Solène CLERO

Conseillère Municipale



Hervé PRESSARD

*Conseiller Municipal,
délégué à la gestion des
Affaires liées à l'Agriculture,
la chasse et la Pêche*



Anne-Marie DOLO

Conseillère Municipale



**Marie-Annick
BOUTÉ**

Conseillère Municipale



Vincent JAGOREL

Conseiller Municipal



Noël DUMAS

Conseiller Municipal



Claudine JEHANNIN

Conseillère Municipale



Jean-Louis BOUTÉ

Conseiller Municipal



MAIRIE DE MOHON

Adresse :

1, place de la Mairie - 56490 MOHON
Tél : 02 97 93 94 20

Site internet : mohon.fr

Courriel : mairie .mohon@wanadoo.fr

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de : 9h à 12h et de : 14h à 17h30
- Le mercredi et vendredi de : 9h à 12h

Permanences du Maire et des Adjointes :

- Sur rendez-vous
- Tél. d'astreinte : 07 60 45 74 78

Cantine Municipale : 06 03 26 90 94

Garderie Municipale : 06 29 52 35 43



PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Conseiller communautaire titulaire :

- M. Francis MAHIEUX

Conseiller communautaire suppléante :

- M^{me} Anne-Marie CLERO :
Membre de la Commission Environnement
Membre de la Commission Economie
Membre de la Commission Habitat

Conseiller municipal membre d'une commission :

- M. Bernard PERNEL :
Membre de la Commission Aménagement du Territoire

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS DE COMMUNES

SDEM « Morbihan Energies

- M^{me} Anne-Marie CLERO
- M. Bernard PERNEL

NEUF COMMISSIONS MUNICIPALES

NOM DES COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENTS
Affaires scolaires et Cantine	Claudine JEHANNIN
Voirie, Chemins...	Hervé PRESSARD
Bâtiments, Urbanisme	Olivier ROQUEFORT
Bulletin, Informations	Anne-Marie DOLO
Sports, Relations avec les Associations	Jean-Louis BOUTÉ
Finances	Anne-Marie CLERO
Patrimoine, Embellissement	Marie-Annick BOUTÉ
Bois	Cédric BIGORGNE
Hygiène et Sécurité au travail	Bernard PERNEL

RÉFÉRENTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

RÉFÉRENTS	NOMS
Sécurité Routière	Titul : B. PERNEL Suppl : A.M. CLERO
FDGDON frelons asiatiques	Titul : O. ROQUEFORT Suppl : M.A. BOUTE
FDGDON Ragondins	Bertrand CLERO
Electricité	Bernard PERNEL
Addictions	S. WOZNIAK
Europe	Anne-M. CLERO
Accessibilité	O. ROQUEFORT
Mobilité	Noël DUMAS

REPRÉSENTANTS OU CORRESPONDANTS AU SEIN D'INSTANCES OU D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

DÉLÉGUÉS	NOMS
CNAS	Séverine WOZNIAK
Mission Locale	Francis MAHIEUX Anne-M. CLERO
OGEC de l'Ecole Privée	Vincent JAGOREL
CORRESPONDANTS	NOMS
Défense	Bernard PERNEL
Mémoire	Noël DUMAS

► DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique, des extraits de délibérations du Conseil Municipal, en lien avec les principaux événements de l'année 2020, les travaux en cours de réalisation et à venir.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter l'ensemble des délibérations sur le panneau d'affichage de la Mairie, dans un classeur à votre disposition à l'accueil dans le bureau de Mme Séverine MARTIN.

Sur le site de la Commune : mohon.fr, dans la rubrique « Commune », vous trouverez l'ensemble des informations concernant la vie municipale :

- convocations et ordre du jour du Conseil Municipal
- les délibérations du CM
- les arrêtés du Maire
- les décisions du Maire en vertu des délégations de pouvoir du Conseil Municipal
- les budgets

Cette rubrique est régulièrement mise à jour par Mme Isabelle AUQUET (DGS) que nous remercions.

► SÉANCE ORDINAIRE DU 11.02.2020

■ Délibérations n°2-3-4/11.02.2020

COMPTES ADMINISTRATIFS - ANNEE 2019.

Sous la présidence de Mme Josiane DENIS, Maire de la Commune de Mohon, ont été présentés les comptes administratifs suivants :

► Lotissement : Hameau de Sévigné

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté	54 761.93	
Opérations de l'exercice	267 485.40	267 485.40
TOTAUX	322 247.33	267 485.40
Résultat définitif	54 761.40	

INVESTISSEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté	267 485.40	
Opérations de l'exercice	267 485.40	267 485.40
TOTAUX	534 970.80	267 485.40
Résultat définitif	267 485.40	

► Assainissement

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté		33 301.70
Opérations de l'exercice	16 255.87	32 258.10
TOTAUX	16 255.87	65 559.80
Résultat définitif		49 303.93

INVESTISSEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté		82 404.59
Opérations de l'exercice	7 377.00	13 276.00
TOTAUX	7 377.00	95 580.59
Restes à réaliser	12 410.00	
Résultat définitif		75 893.59

► Commune

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté		671 427.55
Opérations de l'exercice	635 541.30	844 817.58
TOTAUX	635 541.30	1516 245.13
Résultat définitif		880 703.83

INVESTISSEMENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté	115 315.50	
Opérations de l'exercice	530 705.21	407 775.17
TOTAUX	646 020.71	407 775.10
Restes à réaliser	517 169.00	130 555.00
Résultat définitif	624 859.54	

Le Conseil Municipal :

Examine les comptes administratifs dressés par Mme Josiane DENIS, Maire :

- Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

En l'absence de Mme Martine LE RAT, (absente excusée), sous la présidence de M. Alain BLANDEL, deuxième adjoint,

Le Conseil Municipal :

- Approuve, après vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix), les comptes administratifs suivants :
- Lotissement Hameau de Sévigné
- Assainissement
- Commune
- Arrête les résultats tel que résumés ci-dessus

■ Délibérations n°5-6-7/11.02.2020

LES COMPTES DE GESTION

LES COMPTES DE GESTION DE DISSOLUTION

RAPPEL :

En 2018, le Conseil Municipal a décidé de rattacher au budget de la Commune les budgets de :

- La Cantine Municipale
- La Garderie Municipale
- Du Centre Communal d'Actions Sociales

Les comptes de gestion, nommés ci-dessus, présentés par Mme Josiane DENIS, Maire, sont des comptes de dissolution suite au transfert des résultats dans le budget communal au 01.01.2019.



Le Conseil Municipal :

- Examine les comptes de gestion
- Déclare à l'unanimité que ces comptes de dissolution de l'exercice 2019, dressés par M. Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

■ Délibérations n°8-9-10/11.02.2020

LES AUTRES COMPTES DE GESTION

Mme Le Maire présente, au titre de 2019, les comptes de gestion de :

- Du Hameau de Sévigné
- De l'Assainissement
- De la Commune

Le Conseil Municipal examine les comptes de gestion dressés par M. Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2019 et des opérations qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2019,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2019,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité des suffrages exprimés, que les comptes de gestion 2019 nommés ci-dessus, dressés par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

■ Délibération n°12/11-02.2020

PLOERMEL - ECOLE PRIVEE ST LOUIS - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT DE MOHON

Mme le Maire fait lecture d'un courrier du 27.01.2020 demandant une participation financière de la commune, pour un enfant scolarisé en classe ULIS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et décide de verser à l'établissement demandeur un montant identique à celui versé pour un élève de primaire à Mohon soit 522,00 €.

■ Délibération n°13/11.02.2020

COMMUNE DE GUILLIERS – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE -ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 -

Dans son courrier du 23/01//2020, la Commune de GUILLIERS sollicite une participation financière de :

- 565,57 € par élève en classe élémentaire
- 1 470,20 € par élève en classe maternelle

5 élèves de Mohon sont concernés :

- 3 en classe élémentaire
- 2 en classe maternelle

Pour un montant global de dépenses de 4 637,11 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

■ Délibération n°14/11.02.2020

COMMUNE DE ST MALO DES 3 FONTAINES

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDERIE SUPPLEMENTAIRES

M^{me} le Maire expose qu'avec la répartition des classes entre les écoles privées de Mohon et de Saint Malo des 3 Fontaines, 8 enfants de Mohon sur 20 fréquentent la garderie municipale de St Malo des 3 Fontaines.

La Commune de ST MALO a embauché une personne en contrat aidé à la rentrée de 2019 pour s'occuper des enfants dont l'effectif est en hausse.

M^{me} le Maire fait savoir qu'un accord a été conclu avec le Maire de St Malo pour une prise en charge des frais de garde et de goûter au prorata du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant la garderie.

Une somme de 2000,00 € sera à prévoir au budget primitif.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise M^{me} le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ Délibération n°15 /11.02.2020

ANNEE 2020 - PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

M^{me} le Maire présente le plan de formation établi

pour le personnel communal pour l'année 2020. Ce plan a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan (CDG 56).

Une inscription supplémentaire a été enregistrée pour la formation aux premiers secours (PSC1).

M. JF CARO précise qu'un module « Initiation à l'informatique pour débutants » peut entrer dans le parcours de formation continue obligatoire aux assistants de prévention.

Le Conseil Municipal prend acte du Plan de formation proposé.

■ Délibération n°16/11.02.2020

PROPOSITION DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR LE MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX A COMPTER DU 1ER MARS 2020

M^{me} le Maire fait savoir que le contrat de 3 ans passé avec ARMOR NETTOYAGE pour le ménage dans les bâtiments communaux expire le 29.02.2020.

Elle propose de créer un emploi non permanent qui sera occupé par un agent non titulaire pour faire le ménage à la mairie, au complexe polyvalent, au Centre Culturel du Mille-Club et aux vestiaires douches.

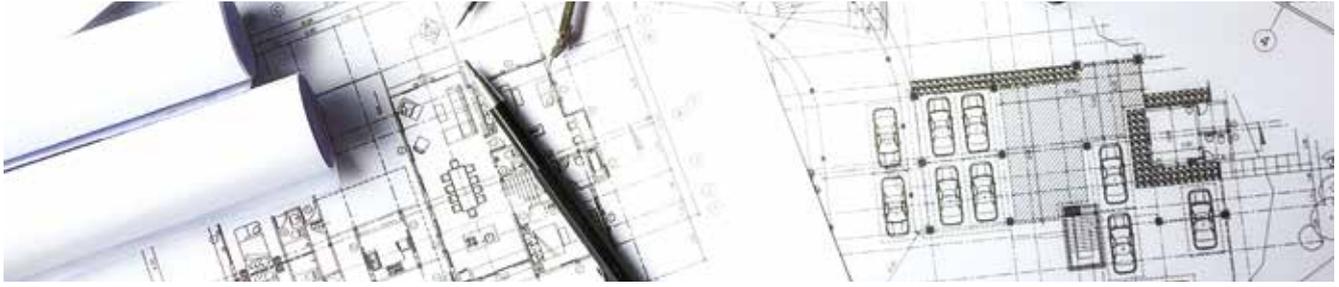
Le poste serait créé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2020 à raison de 7 heures hebdomadaires, ce qui permettra à la future équipe municipale de décider, si elle le souhaite, d'embaucher du Personnel Communal ou de recourir à un prestataire de service.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à main levée (5 pour, 5 contre, 2 abstentions).

En raison de l'égalité des votes exprimés, M^{me} le Maire est décisionnaire et se prononce pour la création de ce poste non permanent du 01.03.2020 au 31.08.2020 :

- Grade : Adjoint Technique Territorial
- 1^{er} échelon
- Temps non complet : 7 h/semaine

Les crédits seront prévus au budget primitif 2020.



■ Délibération n°17/11.02/2020

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOHON (PLU)

M^{me} le Maire fait savoir qu'au début de son mandat, elle a reçu, des services de l'Etat, une demande de mise en conformité du PLU avec les Lois Grenelle.

Elle a demandé un report de cette révision car un SCOT était en cours d'élaboration. Le SCOT a été validé en avril 2019.

Mme le Maire explique les nouvelles données.

Elle rappelle que le PLU de Mohon date de 2007 et que les communes ont 3 ans pour mettre leurs documents d'urbanisme en conformité avec la législation sinon c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquera.

Elle précise que le PLU doit être compatible avec :

- Le SCOT du Pays de PLOERMEL- Cœur de Bretagne approuvé le 19 décembre 2018
- Les Lois Grenelle 1 et 2
- La Loi ALUR
- Le PLH de Ploërmel Communauté

Les objectifs du nouveau PLU sont les suivants :

- Mettre à jour les données de l'inventaire des zones humides établi en 2005
- Intégrer les résultats de l'inventaire des cours d'eau du bassin versant établi en 2016
- Définir un nouveau projet d'aménagement pour les prochaines années.

Elle fait savoir qu'il est nécessaire de :

- Faire appel à un bureau d'études chargé d'assister le Maître d'Ouvrage
- Concerter et informer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Monsieur Marc GUILLEMAUD rappelle la présentation de Mme DEBORDE, Urbaniste au Pays de PLOERMEL, lors de la séance du Conseil

Municipal du 7 novembre 2019, suite à l'approbation du SCOT en décembre 2018 et de sa mise en œuvre en avril 2019.

Certaines communes font le choix de mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il suggère de mener une réflexion préalable avant d'engager la révision générale du PLU.

M^{me} le Maire propose de passer au vote sur la prescription de révision générale du PLU.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, (3 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions) refuse la révision générale du PLU.

■ Délibération n° 18/11.02.2020

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DU PLU DE MOHON

Compte tenu de la délibération précédente, Mme le Maire décide d'enlever ce point de l'ordre du jour et fait savoir que le dossier sera transmis à la future équipe municipale pour décision.

■ Délibération n° 19/11.02.2020

PROJET DE PLU ARRETE DE GUILLIERS

M^{me} le Maire :

- Fait savoir que le Conseil Municipal de GUILLIERS a arrêté son projet de PLU le 10 décembre 2019.
- Rappelle que le dossier était consultable en mairie de MOHON
- Que l'avis du Conseil Municipal de MOHON est sollicité
- Estime que seuls les Services de l'Etat sont compétents pour vérifier la conformité du PLU avec les règles d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, s'abstient sur le projet du PLU arrêté de GUILLIERS.

■ Délibération n° 20/11.02.2020

PLOERMEL COMMUNAUTE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN

M^{me} le Maire fait savoir, qu'en décembre 2017, un groupement de commandes a été créé entre PLOERMEL COMMUNAUTE ET 13 communes membres. Ce groupement permet de faire des économies d'échelle tout en conservant la qualité des prestations.

PLOERMEL COMMUNAUTE assure les fonctions de coordonnateur du groupement,

M^{me} le Maire propose d'intégrer ce groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'hygiène et d'entretien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes et autorise M^{me} le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

■ Délibération n°21/11.02.2020

PROJET DE VENTE DE LA CUVE A FIOUL GNR A L'ATELIER MUNICIPAL

M^{me} le M^{me} donne la parole à M. Alain BLANDEL, rapporteur.

Il propose de vendre la cuve à fioul achetée en 2006. Elle fait double emploi avec la cuve à fioul de la Communauté de Communes du PORHOËT, que PLOERMEL COMMUNAUTE a donnée à la commune de MOHON.

C'est une cuve de 2000 l en PVC blanc avec doubles parois équipée d'une pompe.

M^{me} le Maire signale que, si une personne du

Conseil Municipal pouvait être intéressée, elle ne peut délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre la cuve à fioul en l'état
- Fixe le prix de vente à 300 .00 € non négociable

Une annonce sera faite pour informer les éventuels acquéreurs.

■ Délibération n°22/11-02-2020

ENQUETE PUBLIQUE - VENTE DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX ET DE VOIE COMMUNALE

HISTORIQUE :

Par délibération du 07/11/2019, suite à la demande de :

- M. CLERO Bertrand pour l'achat du terrain cadastré section ZC N°3 d'une surface de 1 240 m²
- de plusieurs personnes souhaitant acquérir des chemins ruraux à savoir :
- M. MORIN Mickaël : ZS 163 au Clos du Tertre
- M. RUELLAND Mickaël : ZS 56 à Garnoué
- M. LE QUEUX Pascal : YH 5 à La Touche ; CR 89
- M^{me} LE QUEUX Eliane : CR 10

et de M. TUAL Patrick souhaitant acheter une portion de voie communale à Casteldeuc : VC 241.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et du Code des relations entre le public et l'administration, avait décidé :

- De procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ce terrain communal, des chemins ruraux ou portion de voie communale.
- D'autoriser M^{me} Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.



► SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020

M^{me} Le Maire :

- Fait savoir que l'enquête publique s'est déroulée du 13 au 29 janvier 2020 conformément à l'arrêté municipal N°91 AG du 20 décembre 2019 et que deux personnes se sont présentées pendant l'enquête publique sans faire d'observation.
- Présente les conclusions de Mme Anne-Marie CARLIER, Commissaire Enquêteur, qui a émis un avis favorable à l'aliénation des biens énumérés ci-dessus.
- Demande au Conseil Municipal de définir les modalités pratiques et financières de ces cessions,
- Rappelle à M. LEQUEUX Pascal la présence d'une station de pompage désaffectée sur la parcelle YH 5 et lui demande de ne pas participer au vote,
- Précise que pour la cession à M. Patrick TUAL, une attention particulière doit être apportée lors du bornage aux servitudes éventuelles liées aux réseaux et à l'écoulement des eaux, et de respecter les interfaces avec les propriétés voisines des familles KERPERN et BARBE lors de la définition des limites.
- Propose, pour permettre la vente, de classer les biens concernés dans le domaine privé de la Commune.

En l'absence de M. Pascal LEQUEUX, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'opération et décide de vendre les chemins ruraux ou portions de voie communale aux acquéreurs qui en ont fait la demande,
- Fixe le prix de vente sur la base de la valeur des terres agricoles soit : 0.30 € TTC le m²,
- Précise que tous les frais annexes seront à la charge des acquéreurs,
- Nomme Maître FRIN DESMOTS, Notaire à GUILLIERS, pour rédiger les actes,
- Autorise Mme Le Maire, son représentant ou son successeur à cette fonction, à signer les actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Les chemins et portions de voie communale seront déclassés du tableau de voirie communale qui sera mis à jour.

■ Délibération n°23/11.02.2020

PROJET DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION ZC 3 A BODEGAT

M^{me} Le Maire fait savoir, que selon la juriste de

l'Association des Maires du Morbihan, il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique pour cette vente de terrain sous réserve de respecter l'intérêt général de la Commune et l'article 432-12 du Code Pénal qui interdit aux élus d'acquérir des biens publics.

L'article L2241-1 DU CGCT encadre la capacité d'aliéner les biens du domaine privé de la Commune et le Conseil Municipal a l'obligation de délibérer pour autoriser la vente de ces biens.

M^{me} Le Maire propose de vendre cette parcelle à M. Bertrand CLERO sur la base de 0.30€ TTC le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée :

- Décide de vendre la parcelle cadastrée ZC N° 3 d'une contenance de 1 240 m² à M. Bertrand CLERO.
- Fixe le prix à 0.30 € TTC le m².
- Désigne Maître FRIN DESMOTS, notaire à GUILLIERS pour rédiger l'acte, les frais sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Mme Le Maire ou son représentant ou son successeur à cette fonction à signer les actes et documents relatifs à cette affaire.

■ Délibération n°24/ 11.02.2020

PROJET D'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS ET DE NUMEROS DE MAISON -

M^{me} Le Maire donne la parole à M. Alain BLANDEL, rapporteur.

Il présente le devis en détail pour l'achat de panneaux de signalisation et de numéros de maisons pour un montant de 2 351.99 € HT.

M^{me} Le Maire fait savoir que le Budget Primitif 2020 n'étant pas voté, il est nécessaire de l'autoriser à réaliser cet achat.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée et à l'unanimité :

- Autorise la signature du devis,
- Autorise Mme Le Maire à exécuter le BP 2020 avant son vote comme suit :
 - Opérations : 100 - VOIRIE
 - Libellés : Autres matériels et outillages de voirie
 - Comptes : 21 578
 - Montants : 3 000.00 €

■ Délibération n°25/11.02.2020

TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2020 POUR LES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Compte tenu de la période pré-électorale, Mme le Maire retire ce dossier de l'ordre du jour.

■ Délibération n° 26/11.02.2020

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PORHOET

M^{me} Le Maire,

- Informe que les travaux ont pris du retard à cause de la météo
- Précise que la résine n'est pas posée et que l'enrobé est à refaire
- Ajoute que la signalisation est incomplète
- Propose la pose de pavés pour réduire la voie
- Présente un devis pour la pose de bordures granit ASCODAL et d'un revêtement granit ASCODAL qui sont des pavés franchissables devant les chicanes.

Le devis s'élève à 6 850.00 € HT.

La voie mesure 6 mètres de large et ce système permettrait un passage plus aisé des véhicules agricoles et d'agrandir les chicanes en épargnant les panneaux de signalisation.

Des leds seraient prévues pour assurer l'éclairage du dispositif.



M^{me} le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de l'autoriser à exécuter le budget primitif de la Commune avant son vote pour réaliser cet achat.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée (8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)

- Autorise Mme le Maire à signer le devis
- A exécuter le BP 2020 comme suit :

- compte 2315
- Libellés : Installations, matériels et outillages
- Opération 100 VOIRIE
- Montant : 8 500 €HT

■ Délibération n° 27/11.02.2020

HISTORIQUE : Voirie de la Rue du Four

Depuis plusieurs années, un litige existait entre la Commune de MOHON et l'Indivision PICHARD au sujet des délimitations entre le Domaine Public et les parcelles limitrophes.

La voirie de cette Rue, héritée du passé, avait un tracé différent de celui du Cadastre.

Le décès de M. Victor BARRE et la nécessité d'un bornage de sa propriété pour la vente de ce bien par les héritiers a été l'élément déclencheur pour trouver des solutions avec les riverains en vue de résoudre le conflit de la Rue du Four.

RAPPEL : LE DEROULE DES FAITS ANNEE 2019

• SEANCE DU 14 juin 2019

Mme Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la remise en état de la clôture des propriétés GAPAILLARD et CHEVALIER avec le respect des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée (11 voix pour et 1 abstention), émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

• SEANCE DU 02 août 2019

Par souci d'équité avec les riverains précédemment cités, Mme Le Maire fait savoir qu'elle a proposé à M. Bernard BARRE le remboursement des frais de bornage qu'il a réglés pour délimiter la parcelle cadastrée AB 117 avec le Domaine Public sur la Rue du Four.

Le montant de la facture réglée par M. BARRE, en août 2018, auprès du Cabinet LENOIR, s'élève à 1 176.00 € ttc.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, accepte de rembourser la facture à M. BARRE.

AVANT



Avant



Avant



Après



Après

• SEANCE DU 11 février 2020

M^{me} Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 14 juin 2019 relative à la Rue du Four.

Elle présente le plan du tracé de bornage établi par le Géomètre le 18 décembre 2019 et les procès-verbaux de délimitation des parcelles au cadastre avant et après l'opération qui vise à élargir la voie communale.

Sont concernés :

- La Commune de MOHON
- L'Indivision PICHARD
- M^{me} Maria CARRE
- L'Indivision GAPAILLARD
- M. et M^{me} CHEVALIER
- M. QUENDERF
- M. et M^{me} LETORT

M^{me} Le Maire propose l'acquisition des portions de terrains privés à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, à main levée

- D'acquérir 3 m² à l'Indivision PICHARD
- D'acquérir 15 m² à Mme CARRE
- D'acquérir 29 m² à M. QUENDERF
- Accepte que les cessions et acquisitions se fassent à titre gratuit
- Désigne Maître FRIN DESMOTS, notaire à GUILLIERS, pour rédiger les actes
- Accepte que les frais d'actes et de bornages soient à la charge de la Commune

M^{me} Le Maire ou son successeur à cette fonction sont autorisés à signer les actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Les acquisitions seront incorporées dans la voirie communale avec une mise à jour du tableau de classement de la voirie.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

► SÉANCE ORDINAIRE DU 13.07.2020

Cette séance du Conseil Municipal permet à la nouvelle équipe de s'installer dans ses nouvelles fonctions pour être opérationnelle au service de la Commune.

■ Délibération n°2/13.07.2020

AFFECTATION DES DOMAINES DE MISSION AUX TROIS ADJOINTS

M. Le Maire informe qu'il a pris la décision de déléguer, par arrêté municipal et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux 3 Adjointes au Maire :

- 1^{ère} adjointe : Mme A.M. CLERO, gestion des finances, des affaires sociales et communication
- 2^{ème} adjoint : M. B. PERNEL, gestion des réseaux et voirie
- 3^{ème} adjoint : M. O. ROQUEFORT : gestion des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

■ Délibération n° 3/13.07.2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. le Maire rappelle qu'il peut déléguer, par arrêté municipal et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux.

Il considère qu'il est nécessaire d'assister les Adjointes et suggère de retenir le nombre de 3 Conseillers Municipaux délégués.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Seront Conseillers Municipaux délégués :

- M. P. LEQUEUX : délégué à la préservation du patrimoine immobilier de la Commune, des espaces verts et du cadre de vie
- M. H. PRESSARD : délégué à la gestion des affaires liées à l'agriculture, la chasse et la pêche
- M^{me} S. WOZNIAK : déléguée à la gestion de la communication numérique et des relations extérieures.

■ Délibération n°4/13.07.2020

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L 2121-22 du CGCT stipule que le Conseil Municipal peut former des commissions composées exclusivement de Conseillers Municipaux.

Ces commissions sont chargées de :

- Instruire les dossiers soumis au Conseil Municipal
- Elaborer un rapport qui sera communiqué à l'ensemble des membres du CM

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions. Lors de la première réunion, chaque commission désigne un vice-président qui peut la convoquer ou la présider si le Maire est absent ou empêché.

Seul le Conseil Municipal est habilité à prendre les décisions finales.

M. le Maire propose la création de 9 commissions.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- Décide la création de 9 commissions
- Procède à la désignation de ses membres par un vote à main levée

La liste est parue dans « le Petit Mohonnais » d'octobre 2020. Le nom des Vice-Présidents figure au début de cette chronique.

■ Délibération n°5/13.07.2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (COP)

Vu les articles du CGCT relatifs aux marchés publics et au niveau des seuils requis pour les commandes publiques, une Commission d'Appel d'Offres n'est pas adaptée à la taille de la Commune de MOHON (moins de 1 000 habitants).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de constituer une Commission d'Ouverture des Plis (COP).

Cette Commission n'a pas de pouvoir de décision mais :

- Apporte son aide au Maire pour l'ouverture des plis
- Analyse les offres en matière de Marchés Publics
- Aide le pouvoir adjudicateur à prendre une décision dans le cadre de l'analyse des propositions des candidats.
- Rend des avis

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide la création d'une COP
- Désigne 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Le Maire est Président de cette commission :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Pascal LEQUEUX	Anne-Marie CLERO
Hervé PRESSARD	Jean-Louis BOUTE
Marie- Annick BOUTE	Bernard PERNEL

■ Délibération n°6/13.07.2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS DE COMMUNES

M. le Maire fait savoir qu'il convient de désigner des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs auquel la Commune adhère.

Il informe des modalités de nomination des délégués.

➔ Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan

SDEM ou Syndicat Morbihan Energies

Le CM nomme 2 membres titulaires :

- M^{me} Anne-Marie CLERO
- M. Bernard PERNEL

➔ SMICTOM – SIAEP de Brocéliande - SMGBO

M. Le Maire fait savoir que, par courrier du 23/06/2020, ce ne sont plus les communes qui siègent au sein des syndicats suivants :

SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

SIAEP de Brocéliande : Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable



SMGBO : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

Après la loi NOTRe et/ou modification des statuts de ces syndicats, c'est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui est membre à part entière.

Cependant, en annexe à ce courrier, il est précisé que le Conseil Communautaire peut associer quelques Conseillers Municipaux à ces représentations, mais ce sont les Conseillers Communautaires qui siègeront en priorité.

Le Maire communiquera les candidatures potentielles à PLOERMEL COMMUNAUTE.

NB : Pendant ce mandat, aucun Conseiller Municipal de Mohon n'a été retenu pour siéger dans ces instances.

■ Délibération n°7-8/13.07.2020

DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DES REFERENTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

NB : La liste des participants figure au début de cette chronique.

■ Délibération n°9/13/07/2020

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS AU SEIN DES INSTANCES

Le Conseil Municipal a désigné parmi ses membres, des délégués, des représentants et des correspondants dans tous les organismes ou instances où la Commune doit être présente.

NB : La liste des participants figure au début de cette chronique.

■ Délibération n°10/13.07.2020

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

Il sera composé de :

- 6 membres élus
- 6 membres nommés

MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS
Anne-Marie CLERO	Michelle NORMAND
Jean-Louis BOUTE	Claudine LALYCAN
Solène CLERO	Frédérique DAVID
Anne-Marie DOLO	Josiane MOCHEL
Pascal LEQUEUX	Monique SUREL
Séverine WOZNIAK	Jean- Michel LE NET

M. le Maire est membre de droit de cette Commission.

■ Délibération n°11/13.07.2020

DELEGATIONS DE POUVOIR AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, a la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions.

Le Maire expose au Conseil Municipal les délégations prévues par la loi. Elles sont au nombre de 29 mais des limites peuvent être fixées par l'Assemblée Délibérante.

Il faut noter que les décisions prises par Le Maire et les délibérations du CM sont soumises aux mêmes règles de publicité : affichage et transcription dans le registre des délibérations.

De plus, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du CM et ce dernier, peut toujours mettre fin à la délégation.

➡ SÉANCE ORDINAIRE DU 31.07.2020

■ Délibération n° 5/31/07/2020

➡ BOULANGERIE DE MOHON

M. Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. Vincent LACOMBE prévoit de cesser son activité de boulanger en mai 2021.

Ce commerce étant vital pour les habitants, il considère qu'il est primordial de sauvegarder les commerces de la Commune.

Il ajoute que la Commune dispose d'un droit de préemption mais que, face à une société, l'exercice de ce droit serait considéré comme une concurrence déloyale.

Il informe qu'un programme « Boulangerie » est prévu en Investissement au BP 2020.

Il demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le maintien de cette opération au budget.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée (13 voix pour, 1 abstention), décide de maintenir l'opération « Boulangerie » au budget primitif 2020.

■ Délibération n°6/31.07.2020

➡ RUE DU FOUR

Réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux et présentation des conventions de financement

M. Le Maire fait savoir que le précédent Conseil Municipal, par délibération en date du 07 novembre 2019, avait décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux Rue du Four.

Il présente les devis et les conventions de financement reçus du Syndicat Morbihan Energie pour :

- Les travaux d'enfouissement électriques (fils nus et torsadés)
- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public (6 points lumineux)
- Les travaux d'enfouissement des infrastructures télécom

Il présente les 2 conventions qui font apparaître les contributions de Morbihan Energies et celles de la Commune au vu de l'estimation prévisionnelle globale.

➔ RUE DU FOUR : fils nus

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES FILS NUS	Montant HT	TVA(1)
Montant prévisionnel	40 800 €	2 600
Taux de subventions : 70%	28 560 €	
Contribution de la Commune	12 240 €	
Reste à charge : HT+ TVA	14 840 €	

Montant travaux	En euros	Reste à charge	TVA
7 400.00	Eclairage public	2 220.00	1 480.00
5 600.00	Télécom	1 680.00	1 120.00
13 000.00	TOTAL	3 900.00	2 600.00

NB : A réception du procès-verbal des ouvrages d'installations d'éclairage public et de télécommunications, la Commune devient propriétaire des installations et peut, à ce titre, demander à récupérer la TVA sur les travaux correspondants.

➔ RUE DU FOUR/ fils torsadés

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES FILS TORSADÉS	Montant HT	TVA (1)
Montant prévisionnel	32 400 €	2 120
Taux de subventions : 50%	16 200 €	
Contribution de la Commune	16 200 €	
Reste à charge HT+TVA	18 320 €	

En euros	Montant des travaux HT	Reste à charge	TVA
Eclairage public	5 200	2 600	1 040
Télécom	5 400	2 700	1 080
TOTAL	10 600	5 300	2 120

M. Le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le devis d'Orange pour l'enfouissement de l'artère Orange comprenant les travaux de génie civil et de câblage.

Le montant du devis s'élève à 4 851.60 € HT. Le reste à charge pour la Commune est de 434.88 €.

Une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité est proposée par Orange et soumise au Conseil Municipal.

Il présente ensuite un devis de l'Entreprise ROUXEL de Mohon pour la réalisation d'un muret de 0.80 m pour un montant de 3 690.00 € HT.

Pour les devis d'Orange et de l'Entreprise Rouxel, le Maire décidera en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal.

Le Maire demande ensuite à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le dossier de la Rue du Four.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Valide les conventions de financements et de réalisations des travaux d'enfouissement des réseaux présentées par le Syndicat Morbihan Energies,
- Valide la proposition d'Orange,
- Autorise Le Maire à les signer ; l'intégralité des crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2020.

■ Délibération n°07/31.07.2020

➔ RUE SAINT VRAN

Projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public avec pose de 2 points lumineux (Morbihan Energies)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire pour l'effacement des réseaux Rue Saint Vran.

Il précise qu'il n'a pas encore reçu les conventions de Morbihan Energies, ni le devis d'Orange.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal sur l'engagement des travaux Rue St Vran.

Le Conseil Municipal valide cette proposition. Les crédits budgétaires seront prévus au BP 2020.

■ Délibération n°8/31.07.2020

➔ RUE DE LA PIERRE BISE

Projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public avec pose de 7 points lumineux (Morbihan Energies)

M. Le Maire présente l'estimation sommaire de l'effacement des réseaux Rue de la Pierre Bise.

Il précise que ENEDIS a réalisé une étude et prévoit un renforcement de l'artère. La poursuite de l'étude est conditionnée à la décision du Conseil Municipal.

Morbihan Energies a averti que, si les travaux ne sont pas engagés à court terme, il n'y aura plus de subventions possibles.

M. Le Maire propose de voter à main levée au vu de l'estimation sommaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide l'engagement des travaux Rue de la Pierre Bise. Les crédits seront prévus aux budgets 2020 et 2021.

■ Délibération n°09/31.07.2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire fait savoir :

- que les demandes de subventions reçues ont été examinées par la Commission des Finances le 20 juillet 2020
- rappelle que les personnes intéressées doivent se retirer au moment du vote
- propose de voter à main levée

Le Conseil Municipal a examiné chaque demande et attribué des subventions aux associations pour un montant de : 10 020.00 €. Les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

■ Délibération n°10/31.07.2020

CANTINE MUNICIPALE - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC CONVIVIO

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 10.08.2017

M. le Maire présente au CM le projet d'avenant à la convention du 10 août 2017 passée avec Convivio pour la fourniture de repas et de personnel à la Cantine Municipale.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et des mesures gouvernementales imposées, Convivio demande :

- Une prise en charge du surcoût des repas livrés après le 11 mai 2020 (0.40€ HT/repas servi).
- Une indemnisation partielle du coût des repas non commandés du 16 mars 2020 à la fin de l'année scolaire (0.70€ HT/repas non commandés).

Sur le plan juridique, Convivio fait valoir la théorie dite de « l'imprévision » dans la mesure où des éléments extérieurs aux parties bouleversent l'équilibre économique des contrats.

M. le Maire informe que le montant général à prendre en charge s'élève à 1 832.32 € TTC dont :
- 387 repas x 0.422 € TTC soit 163.31 €
- 2260 repas x 0.7385 € TTC soit 1 669.01 €

M. le Maire fait savoir que Convivio prévoit d'augmenter ses tarifs de 2.5% à la rentrée de septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- Autorise le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat de restauration présenté par « Convivio ».
- Demande au Maire de renégocier le tarif applicable en septembre 2020

A NOTER : Après négociation, le tarif de la prestation facturée à la Commune sera augmenté de 1%.

- Demande au Maire de réunir la Commission « Affaires scolaires et Cantine » afin d'étudier l'amélioration des repas.

POUR INFORMATION :

Le contrat de prestation de services avec « Convivio » arrive à échéance à la fin de l'année scolaire en cours. Il nous faudra donc réfléchir sur la suite à donner.

Un appel d'offres concernant la fourniture de repas à la Cantine Municipale auquel s'ajoute une mise à disposition de personnel par le prestataire de services sera lancé prochainement, conformément à la législation sur les marchés publics.

Les parents sont invités à nous faire part de leurs avis. Nous veillerons aussi à réduire le gaspillage alimentaire. La Commission « Cantine » travaillera sur ces sujets pour affiner les termes du contrat.

LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

■ Délibération n°11/31.07.2020

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT HAMEAU DE SEVIGNÉ

M. le Maire présente pour ce lotissement communal :

- Un état annuel des stocks de terrain
- Le plan du lotissement ainsi que son règlement et cahier des charges
- La délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012 fixant le prix de vente des terrains viabilisés à 10.00 € ttc le m²,

Il propose à l'Assemblée Délibérante de voter une subvention exceptionnelle de : 54 761.93 € afin d'équilibrer ce budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le vote de la subvention
- adopte le budget primitif 2020 du lotissement communal du Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit :
- Fonctionnement : 322 252.33 €
- Investissement : 534 970.80 €



■ Délibération n°12/31.07.2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT - ANNÉE 2019 - COMMUNE

Considérant que seul l'affectation du résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération.

M. Le Maire fait savoir que le compte administratif de l'exercice 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 de 930 007.76 € et propose un vote à main levée pour l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019(euros)	930 007.76
Affectation à la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP(Cpt 1068)	536 555.95
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	393 451.81

M. Le Maire fait savoir que :

- Suite à la délibération de PLOERMEL COMMUNAUTE en date du 26/09/2019
- Suite à la délibération du CM de Mohon du 07/11/2019

L'ASSAINISSEMENT est de la compétence de PLOERMEL COMMUNAUTE depuis le 01/01/2020.

En conséquence :

Les résultats des budgets ASSAINISSEMENT constatés au 31/12/2019 feront l'objet d'un transfert à l'EPCI pour 50 % de leur valeur, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Les excédents à reverser sont respectivement de :

- 24 651. 97 € en Fonctionnement
- 44 151.80 € en Investissement

Les crédits seront prévus au BP 2020.

■ Délibération n°13/31.07.2020

BUDGET - ANNEE 2020 – COMMUNE

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2020.

Avant de procéder au vote des budgets primitifs, M. le Maire fait une présentation sommaire des finances publiques.

CODE	DÉPENSES	MONTANTS
Ch 011	Charges à caractère général	399 258.00
Ch 012	Charges de personnel et frais assimilés	252 472.00
Ch 014	Atténuations de produits	1 000.00
Ch 022	Dépenses imprévues	40 000.00
Ch 023	Virement à la section d'investissement	296 795.81
Ch 65	Autres charges de gestion courante	95 820.00
Ch 66	Charges financières	24 345.00
Ch 67	Charges exceptionnelles	81 217.00
TOTAL		1190 907.81

CODE	RECETTES	MONTANT
Ch 002	Résultat d'exploitation reporté	393 451.81
Ch 013	Atténuation de charges	2 555.00
Ch 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	43 050.00
Ch 73	Impôts et taxes	384 319.00
Ch 74	Dotations, subventions et participations	307 182.00
Ch 75	Autres produits de gestion courante	52 000.00
Ch 77	Produits exceptionnels	8 350.00
TOTAL		1190 907.81

SECTION INVESTISSEMENT

CODE	DEPENSES	MONTANT
Ch 001	Solde d'exécution négatif reporté an N-1	149 941.95
Art 2041	Frais d'études	6 120.00
Ch 41	Total dépenses d'ordre	25 205.00
45 41	Dépenses pour compte de tiers	15 000.00
	Dépenses financières dont	125 708.21
Ch 10	Reversement 50% Excéd ^{NT} Invest ^{NT} Assainissement	44 151.80
Ch 16	Dépôts et Cautionnement	4 161.89
Ch 1641	Emprunts et dettes assimilés	77 395.41
	Dépenses d'équipement dont	893 612.60
Op 100	Voirie	226 680.00
Op 101	Bâtiments Communaux	107 455.00
Op 102	Chapelles-Eglise	46 160.00
Op 103	Mairie	114 754.00
Op 107	Eclairage Public	239 221.60
Op 108	Plan Local d'Urbanisme	68 000.00
Op 109	Buvette terrain de sports	5 000.00
Op 113	Défense Extérieure Contre l'Incendie	6 120.00
Op 115	Boulangerie	80 222.00
TOTAL		1 209 467.76

CODE	RECETTES	MONTANT
Ch 13	Recettes d'Equipement	242 020.00
Art 1323	Subventions du département	95 135.00
Art 1328	Autres subventions	106 885.00
Art 1341	Dotation d'Equipement Territoires Ruraux	40 000.00
Ch 10	Recettes Financières dont :	630 446.95
Art 10222	Fond de Compensation de TVA	71 000.00
Art 10226	Taxe d'aménagement	2 500.00
Cpt 1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	536 555.95
Ch 138	Autres subventions d'invest ^o Département	16 230.00
Ch 165	Dépôts et Cautionnements reçus	4 161.00
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement	296 795.81
Ch 041	Total Opérations d'ordre	25 205.00
Art 45420	Recettes pour comptes de tiers	15 000.00
TOTAL		1209 467.76

► SÉANCE ORDINAIRE DU 18.09.2020

■ Délibération n°03 bis :18.09.2020

EOLIENNES DE LA BUTTE DES FRAUS

M. Le Maire donne la parole à M. Adrien CHAZELAS, développeur de projets chez EDF Renouvelables (filiale d'EDF).

Il présente le projet de renouvellement du Parc Eolien de la Butte des Fraus, composé de 6 éoliennes dont 4 sur le territoire de Mohon et 2 sur Ménéac.

Ce parc éolien a été développé par « IBERDROLA » et mis en service en 2006.

Le projet technique consiste à remplacer les 6 éoliennes existantes par des éoliennes plus performantes et de meilleure productivité :

	Avant	Après
Hauteur en bout de pale	118m	150m
Hauteur de mât	78m	91.5m
Puissance unitaire	2MW	3MW

Il présente les conditions de remise en état et accord foncier concernant l'utilisation des chemins de la Commune, les retombées fiscales et les propositions de redevance potentielle pour la Commune.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de ne pas délibérer.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement.

EOLIENNES DE LA BUTTE DES FRAUS : SUITE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré :

■ Délibération n°07/27.11.2020

M. le Maire :

- Rappelle la présentation de M. Adrien CHAZELAS.
- Fait lecture d'un courrier du 10 novembre 2020 de la Société Energie Eolienne France SAS, exploitant dudit parc éolien depuis 2016.
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet éolien.

Le Conseil Municipal décide de ne pas valider le projet de renouvellement du parc éolien de la Butte des Fraus au motif que cela génère beaucoup de nuisances.

■ Délibération n°07/18.09.2020

FIXATION DU MONTANT DES FRAIS DE GESTION ET FACTURATION DE LE PRESTATION AUX COMMUNES EXTERIEURES

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Marie CLERO qui présente le bilan de transport scolaire communal et celui de la navette du RPI Mohon-Saint Malo des 3 Fontaines pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif à appliquer pour les frais de gestion du service aux Communes extérieures pour 2020/2021. Une augmentation de 5.00 €/élève est proposée.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (13 voix pour, 1 abstention) :

- Valide la proposition.
- Fixe à 75.00€/ élève les frais de gestion pour l'année scolaire en cours qui seront facturables aux Communes concernées en passant une convention.

Elle ajoute que la Commune de Mohon assure la gestion de ce service depuis 1999 et propose de solliciter la Commune de St Malo des 3 Fontaines de reconduire sa participation financière au service de transport pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal valide cette proposition au prorata du nombre d'élèves de St Malo bénéficiaires de la navette du RPI.

■ Délibération n°08/18.09.2020

CANTINE MUNICIPALE

Mme A-M CLERO présente le bilan déficitaire de l'année scolaire 2019-2020

Elle propose de revoir les tarifs des repas enfant et adulte en référence à l'indice INSEE pour la restauration collective.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, fixe les tarifs à compter du 01/09/2020 comme suit :

En euros	Avant	Après
Repas Enfant	3.20	3.25
Repas Adulte	5.00	6.50



■ Délibération n°09/18.09.2020

GARDERIE MUNICIPALE

M^{me} A-M CLERO présente le bilan déficitaire de l'année 2019-2020.

Elle demande que soit fixé le tarif de garderie par demi-heure réelle par enfant sans goûter à compter du 01/09/2020.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif de la demi-heure réelle sans goûter à 1.25 €.

A NOTER :

Pour les Cantine et Garderie Municipales :

Le Conseil Municipal maintient le forfait annuel de 15.00 € par famille, mis en place par délibération du CM du 03.08.2018 pour les enfants inscrits et non-inscrits durant l'année scolaire et qui n'ont pu être facturés du fait du seuil imposé par le Décret N° 0 2017-509 DU 07 avril 2017.

■ Délibération n°12/18.09.2020

PLOERMEL COMMUNAUTE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement de fonctionnement de l'ADS de PLOERMEL COMMUNAUTE.

Ce règlement est relatif à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme :

- permis de construire
- permis d'aménager et de démolir
- déclaration préalable de travaux
- certificat d'urbanisme d'informations et opérationnels

Le transfert de cette gestion a débuté le 01.01.2017 lors de la fusion de la Communauté de Commune du Porhoët avec PLOERMEL COMMUNAUTE.

A la demande de l'EPCI, M. Le Maire demande au CM de se prononcer sur la reconduction de ce service.

Le Conseil Municipal :

- décide de reconduire l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service ADS de PLOERMEL COMMUNAUTE
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

► SÉANCE ORDINAIRE DU 16/10/2020

■ Délibérations n°4/16.10.2020

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS – NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES

M. Le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle LE BAYON, Chargée d'Etudes Environnement au SMGBO de PLOERMEL.

Elle informe l'assemblée qu'elle a rencontré M. Pascal LE QUEUX, conseiller délégué aux espaces verts et M. Nicolas DAUNAY responsable de leur entretien.

Elle présente un diaporama au Conseil Municipal et explique le concept de gestion différenciée des espaces verts.

C'est une méthode élaborée en 2014, adaptée aux communes rurales de petite taille, qui répond :

- Aux attentes de la population
- Au potentiel biologique
- Aux moyens humains, matériels et financiers disponibles

Elle consiste à réaliser l'inventaire des espaces verts et des pratiques d'entretien.

Une codification correspondant à différents niveaux de pratiques d'entretien sert de références.

M^{me} LE BAYON rappelle qu'une nouvelle Charte Régionale a été élaborée en 2019 pour :

- Maîtriser les pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des collectivités
- Reconnaître et renforcer les initiatives locales

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, MOHON s'est engagée dans cette démarche depuis 2010 pour atteindre le niveau 1.

En 2016, l'objectif visé était le niveau 2.

Pour arriver au zéro phyto, la Charte comporte 5 niveaux avec différents critères de validation.

M. Pascal LEQUEUX préconise de constituer un groupe de travail composé de 2 ou 3 élus et des 3 agents du service technique municipal pour piloter la gestion différenciée des espaces verts. Il fait remarquer que la Commune a beaucoup de pelouses à entretenir.

M. Hervé PRESSARD suggère de semer des carrés de prairies fleuries qui seront rasés après floraison.



M^{rs} Pascal LE QUEUX et Hervé PRESSARD sont d'accord pour constituer avec les agents municipaux le groupe de travail.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal :

- Décide de mettre en place la gestion différenciée des espaces verts
- Met en place le groupe de travail élus et agents avec leur accord
- Fixe l'objectif niveau 3 de la Charte
- Autorise Le Maire à signer la nouvelle Charte d'entretien des espaces

■ Délibération n°5/16.10.2020

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT :

- L'entretien des accotements routiers :
 - voies communales
 - chemins d'exploitation
 - chemins ruraux
- Le balayage mécanisé en centre-bourg,
- Le point à temps automatique,
- L'achat groupé de panneaux de signalisation,
- Le curage de fossés.

M. Le Maire donne la parole à M. Bernard PERNEL, adjoint en charge de la voirie, qui présente la convention constitutive du Groupement de Commandes.

C'est un groupement dont les membres sont les Communes du Canton du Porhoët

La Commune de MENEAC est désignée coordonnateur du Groupement de commandes et n'est pas indemnisée à ce titre.

Chaque Commune peut adhérer à tout ou partie des prestations. Chaque membre du Groupement est chargé de l'exécution financière pour la part des prestations le concernant.

La Convention a vocation à couvrir les besoins de ses membres jusqu'au 31 décembre 2023.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal. Au vu des échanges et avis sur l'entretien des accotements et curage de fossés, il apparaît que le dossier est loin de faire l'unanimité.

M. le Maire propose de surseoir à toute décision et de reporter le dossier à une séance ultérieure.

■ Délibération n°08.10.2020

NOËL DES ENFANTS- SUBVENTION A L'OGEC DU R.P.I. MOHON/ST MALO DES 3 FONTAINES

M. le Maire :

- Fait lecture de la demande de l'OGEC du R.P.I. qui sollicite une subvention pour le Noël des enfants (55 enfants sont de Mohon).
- Rappelle que l'ancienne Municipalité attribuait 14.00 €/enfant.
- Propose de revaloriser la somme à hauteur de 20.00€ compte-tenu que l'arbre de Noël est annulé pour raisons sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 20.00 €/enfant à l'OGEC du R.P.I. qui se chargera des achats et de la distribution aux enfants.

■ Délibération n°11-12/ 16/10.2020

REPAS DES PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS - COLIS DES PERSONNES AGEES - ANNEE 2020

M. Le Maire donne la parole à Mme A.M. CLERO qui présente le dossier.

Elle rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 18 septembre 2020, elle avait émis le souhait de proposer, malgré le contexte sanitaire, un repas à emporter aux personnes âgées qui souffrent encore davantage de l'isolement en raison de la pandémie.

Elle ajoute que le Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales a fait des propositions lors de sa réunion du 15 octobre 2020. Il propose un choix entre :

- Un repas à emporter (plat du jour amélioré) à 2 dates différentes et 2 menus différents
- Un colis

Elle propose de porter les invitations à domicile et de laisser une semaine de réflexion.

Des échanges ont lieu et des avis sont émis sur l'organisation du repas annuel ou la généralisation du colis à cause des problèmes sanitaires.

M. le Maire rappelle que le Comité Consultatif n'émet qu'un avis et que c'est le Conseil Municipal qui décide.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer.

- Un 1^{er} vote a lieu pour la généralisation du colis : Pour : 4 ; Contre : 11
- Un 2^{ème} vote pour le choix entre le plat à emporter et le colis : Pour : 10, Contre : 4, Abstention : 1

Le Conseil Municipal :

- Valide l'organisation du repas à emporter et le portage du colis
- Valide les conditions d'attribution des repas et colis
- Fixe à 22.00 € le prix du repas et du colis /personne
- Les invitations seront portées par les membres du Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales

COMPTE-RENDU DE L'OPERATION « OFFRE FESTIVE 2020 »

Cette opération concernait les personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales.

Au 01.12.2020, 205 habitants de la Commune de Mohon répondaient à ces deux critères.

Cette initiative a été bien perçue puisque 187 Mohonaises et Mohonnais ont répondu favorablement.

Nous n'avons pas à ce jour, visité les 8 personnes vivant en Etablissements en raison de la crise sanitaire. Nous avons aussi le regret de vous annoncer le décès de trois concitoyens âgés de plus de 84, 86 et 90 ans en décembre 2020.

90 personnes ont choisi les « plats à emporter ». A défaut de ne pouvoir se réunir tous ensemble, dans la salle polyvalente, elles ont pu apprécier en tête à tête ou en solo, les menus élaborés chez « Karine et Didier » et déguster les petits pains et les gâteaux de pâtisserie de Vincent, notre boulanger.



Ceux et celles qui ont fait le choix du colis, se sont vu remettre une grande boîte cadeau pour 2 bénéficiaires (24) ou une plus petite dans les autres cas (47) dans lesquelles on pouvait trouver un assortiment de produits de terroir salés-sucrés.



Nous tenons à remercier les membres du Comité Consultatif des Affaires Sociales, les membres du Conseil Municipal et tous ceux et celles qui se sont investis dans cette opération. N'oublions pas les enfants de l'Ecole de Mohon qui nous ont permis de glisser une jolie carte de vœux dans les paquets.

Même s'il y a autant de joies à donner qu'à recevoir, c'était un bonheur de pouvoir échanger quelques mots en cette année 2020 où la vie sociale a été mise à rude épreuve.

Nous serons prudents le temps qu'il faudra, mais nous espérons retrouver très vite notre liberté d'aller et venir, et le fonctionnement normal des associations qui animent notre localité.

Nous ne sommes pas prêts pour un monde virtuel et sans contact.

Et comme on dit de par cé nous, ça fait du bien de causer un petit.

Les amis sur face book et autres réseaux numériques ne remplaceront jamais le petit café que l'on partage autour d'une table. On dit maintenant : « en présentiel ».

► SÉANCE ORDINAIRE DU 27/11/2020

■ Délibération n°05-6/27.11.2020

PRESENTATION D'UN PROJET D'INSTALLATION DANS L'ANCIEN LOCAL DU VIVAL A MOHON

M. Le MAIRE donne la parole à M. et Mme Sylvain et Jessica ROBERT, porteurs d'un projet d'acquisition des anciens locaux de VIVAL et de ses annexes, situés au 12 Rue du 3 mai 1944.

M. ROBERT présente leur entreprise RS implantée sur la Commune de Mohon depuis 2013.

Elle compte aujourd'hui 5 personnes et est spécialisée dans 3 domaines d'activités :

- Menuiseries extérieures,
- Isolations-Cloisons sèches,
- Couvertures.

Leur projet consiste à acheter l'ancien local VIVAL et les annexes pour y installer leurs bureaux et, par la suite, y constituer un dépôt.

Ils répondent aux diverses questions posées concernant le parking privé, les problèmes de livraisons et les raisons du choix de cet emplacement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et considère que ce projet va générer de l'activité sur le territoire.

M. le Maire informe alors le CM de la déclaration d'aliéner reçu de Maître BINARD, Notaire à Ploërmel, portant sur la vente des biens relatifs au projet présenté ci-dessus.

Il sollicite l'avis spontané du CM avant d'exercer éventuellement le droit de préemption que l'assemblée délibérante lui a transférée par délégation de pouvoir au Maire.

Il précise que le CM peut donner son avis pour toute question d'intérêt communal.

Il demande alors au CM de se prononcer sur le projet de M. et M^{me} ROBERT.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au projet tel que présenté, malgré quelques réserves et renseignements complémentaires concernant le parking.

■ Délibération n°09/27.11.2020

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – CHOIX ENTRE :

- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

HISTORIQUE DES LOIS D'URBANISME

Il faut remonter à 1983, pour voir apparaître les premiers Schémas Directeurs Décentralisés ou Plan d'Occupation des Sols (POS)

En décembre 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain dite « **loi SRU** », intègre la notion de développement durable dans les documents d'urbanisme.

Cette loi va donner naissance à des documents actuels :

- Le **PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Le **SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial
- Le **PLU** : Plan Local d'Urbanisme

Puis, en 2009 et 2010, c'est au tour des lois « Grenelle » de voir le jour :

- La loi « Grenelle 1 » fixe les objectifs du Grenelle de l'environnement,
- La loi « Grenelle 2 » définit les modalités d'application pour atteindre les objectifs fixés.

En 2015, il est établi une Nouvelle Organisation Territoriale de la République : « **la loi NOTRe** ».

En 2017, La Région Bretagne élabore le « **S.R.A.D.D.E.T.** » : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Voté en novembre 2019, ce projet a été soumis à enquête publique à la fin de l'été 2020.

Le **SRADDET Bretagne**, encore appelé **BREIZH COP**, a été publié le 25 novembre 2020.

Ce document renforce le rôle de la Région, en lien étroit avec les EPCI.

Il est opposable aux documents d'urbanisme locaux et de planification comme :

- Le SCoT, ou à défaut les PLUI
- Les plans de déplacement urbain
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
- La Charte des Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les collectivités locales restent maîtresses des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SRADDET.

PLUS PRES DE NOUS / LES COLLECTIVITES LOCALES

➔ **LES EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

- Le Schéma Directeur de Cohérence Territoriale :

« Le SCoT du Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne »

Ce document d'urbanisme vise un développement cohérent et équilibré du territoire pour les années à venir.

Il concrétise à l'échelle locale :

Le Grenelle2 ou loi ENE : Engagement National pour l'environnement

- La loi « Dufflot 2 » de 2014, ou loi **A.L.U.R.** pour Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

La loi ALUR prévoit le transfert de compétences de la conception et de la mise en œuvre des PLU aux Intercommunalités sauf :

Si 25% des Communes représentant 20% de la population s'y opposent.

Le **SCoT du Pays de Ploërmel**, arrêté le 20 décembre 2017, passé en enquête publique à la fin de l'été 2018, a été approuvé le 19 décembre 2018.

C'est un document de planification et d'urbanisme qui fixe, pour vingt ans, les grandes orientations d'aménagement sur le territoire du « Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne ».

Il est désormais en vigueur dans les EPCI :

- **de Ploërmel Communauté** (30 communes)
- **d'Oust à Brocéliande Communauté** (26 communes)

Il s'articule autour de 3 axes :

- Développer une politique d'accueil équilibrée sur l'ensemble du territoire,
- Faire de la valorisation territoriale un atout de développement,
- Travailler et se déplacer au cœur d'un bassin de vie cohérent.

➔ **La Commune de MOHON**

Le PLU de MOHON (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé par le Conseil Municipal de notre Commune le 9 janvier 2007.

Les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) y étaient déjà inscrites :

- Confortation du Bourg de Mohon
- Diversification de l'offre foncière et de l'habitat
- Amélioration du cadre de vie
- Conservation des espaces agricoles
- Préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine

RAPPEL des délibérations du Conseil Municipal :

- **3 septembre 2015** : décision d'attendre que le SCoT du Pays de Ploërmel soit voté avant de procéder à la révision du PLU

- **7 novembre 2019** : le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour la mise en compatibilité du PLU par rapport au SCoT

- **11 février 2020** : le Conseil Municipal décide de ne pas prescrire la révision du PLU et de laisser le dossier à la future équipe municipale.

ALORS : PLU ou PLUI ?

M. Le Maire :

- Présente un diaporama sur le PLU et le PLUI,
- Rappelle la réglementation en vigueur,
- Informe que la commission d'urbanisme n'a pas émis d'avis à ce sujet,
- Fait lecture d'un courrier du 2 novembre 2020 de PLOERMEL COMMUNAUTE faisant état du transfert de la compétence urbanisme à l'EPCI, conformément à la loi ALUR, sauf avis contraire des communes.

Dans ce cas, elles doivent s'y opposer dans les 3 mois précédents le seuil d'applicabilité fixé au 1^{er} janvier 2021 et reporté au 1^{er} juillet 2021, suite à l'état d'urgence sanitaire.

M. Le MAIRE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la révision générale du PLU ou de s'orienter vers un PLUI.

Après avoir échangé sur le sujet et sur l'aspect financier lié aux études, le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret.

Avec 5 voix POUR et 10 voix CONTRE, **le Conseil Municipal** décide de ne pas procéder à la révision du PLU et de s'orienter vers un PLUI.

Rappel : Au niveau de Ploërmel Communauté, si « 25% des Communes représentant au moins 20% de la population » s'y opposent dans les délais impartis, la Commune de MOHON devrait revoir sa position.

AFFAIRE A SUIVRE...

■ Délibération n°11/27.11.2020

POSTE NON PERMANENT POUR MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Le MAIRE rappelle la décision du CM en date du 11.02.2020, de créer un poste non permanent raison de 7/35^{ème} d'heures pour le ménage dans les bâtiments communaux suite à l'expiration du contrat de prestation avec Armor Nettoyage.

Ce contrat d'une durée de 6 mois, allait du 1^{er} mars 2020 au 30 août 2020.

Le CM du 31.08.2020 a décidé de prolonger ce contrat à raison de 8/35^{ème} d'heures du 01.09.2020 au 31.12.2020.

M. Le MAIRE expose la situation statutaire des 2 agentes du service technique et donne la parole à Mme Isabelle AUQUET pour présenter les diverses solutions en matière de ressources humaines.

M. le Maire présente aussi un devis de prestataire extérieur.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, décide de prolonger ce poste non permanent, aux mêmes conditions, jusqu'au 28.02.2021, dans l'attente d'une future modification du poste permanent au 1^{er} mars 2021 après saisine et avis du Comité Technique Paritaire et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.



■ Délibération n°12/27.11.2020

TARIFS COMMUNAUX-ANNEE 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Marie CLERO qui présente le dossier.

Elle informe que la Commission de Finances, qui s'est réunie le 18.11.2020, a fait les propositions suivantes :

LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES - ANNEE 2021

➔ PARTICULIERS :

SALLE POLYVALENTE	TARIF COMMUNE	TARIF hors COMMUNE
Mariage et retour mariage	380.00 €	660.00€
Location sans repas	80.00 €	160.00 €
Location journée avec repas	130.00 €	260.00 €
Obsèques	GRATUIT	20.00 €
Caution	1 000.00 €	1000.00 €
Nettoyage par une société de nettoyage	Tarif de la société	Tarif de la société

Précision : Chaque salle n'est louée qu'une seule fois pendant une période de 2 jours pour faciliter l'état des lieux.

CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUB	TARIF COMMUNE	TARIF hors COMMUNE
Mariage et retour de mariage	255.00 €	440.00 €
Location sans repas	60.00 €	120.00 €
Location journée avec repas	90.00 €	170.00€
Obsèques	GRATUIT	20.00 €
Caution	1000.00 €	1000.00 €
Nettoyage par une Société de nettoyage	Tarif de la société	Tarif de la société

➔ ASSOCIATIONS :

SALLES	Associations locales	Asso. extérieures ou autres organismes
Salle Polyvalente	4 manifestations gratuites/an au-delà : 220 €	220.00 €
Centre Culturel du Mille Club	4 manifestations gratuites/an au-delà : 120 €	120.00 €

➔ CONCESSIONS TEMPORAIRES - ANNEE 2021 :

• Concessions - Terrain nu

15 ans	120.00 €	240.00 €	60.00 €
30 ans	230.00 €	460.00 €	115.00 €
50 ans	340.00 €	680.00 €	170.00 €

• Espace Cinéraire - Terrain nu le m²

15 ans	60.00 €
30 ans	110.00 €
50 ans	160.00 €

• Colombarium - Tarif / CASE

15 ans	300.00 €
30 ans	600.00 €
50 ans	800.00 €
Dispersion des cendres/ urne	30.00 €



➔ PHOTOCOPIES - PARTICULIERS :

Noir et blanc	Documents administratifs	Autres documents
A4 simple	0.18 €	0.25 €
A4 recto-verso	0.36 €	0.45 €
A3 simple	0.36 €	0.45 €
A3 recto-verso	0.72 €	0.85 €

Couleurs	Documents administratifs	Autres documents
A4 simple	1.00 €	1.00 €
A4 recto-verso	2.00 €	2.00 €
A3 simple	2.00 €	2.00 €
A3 recto-verso	4.00 €	4.00 €

➔ PHOTOCOPIES - ASSOCIATIONS :

100 Premières	Au-Delà
Gratuites	Fournir le papier

➔ BARRIERES DE POLICE

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit, mais toute barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par l'emprunteur.

► LES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS - ANNÉE 2020

DATE DES AUTORISATIONS	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
18/06/2020	EARL des Tilleuls	6 La Ville Martel	Construction d'un hangar à Matériel
03/07/2020	M. Kévin Sertilange et M ^{me} Floriane Legendre	11 Hameau de Sévigné	Construction d'une maison d'Habitation
25/09/2020	M ^{me} Fanny GAUBICHER	19 Les Touches	Construction d'un préau semi-ouvert
03/11/2020	EARL des Tilleuls	6 La Ville Martel	Construction d'une stabulation génisses de renouvellement
18/12/2020	GAEC du Chêne	Le Chêne	Construction d'un local technique (réserve et équipement du traitement de l'eau provenant d'un forage)

► LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES - ANNÉE 2020

DATE DES AUTORISATIONS	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
17/01/2020	M. Sébastien Petit	15 La Touche	Isolation et pose de 2 fenêtres de toit
25/02/2020	EDF Energies	10 rue des Clerjorets	Installation d'un générateur photovoltaïque dans la toiture
16/04/2020	M. et M ^{me} Raphaël et Pascale Prialnik	14 rue des Mariétaux Hameau de Sévigné	Modification de la couleur du grillage (gris au lieu du vert)
07/05/2020	M. et M ^{me} Vincent et Anne Letore et M ^{me} Claire Letore	7 Linho	2 ouvertures de toit (Sud) 2 ouvertures de toit (Est) Et terrasse bois
23/06/2020	Sweetcom Sud	2 Lotissement Beau Soleil	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
29/06/2020	M. Fabrice Querel	7 rue du Moulin	Construction d'un abri de jardin
06/07/2020	Idehome France	2 rue du Tronc	Installations de panneaux solaires photovoltaïques
17/08/2020	EARL de la Bataille	Ker Brézel	Construction d'un local technique (abri pour système de traitement de l'eau)
01/09/2020	APEM Energie	7 La Touche	Installation photovoltaïque en auto-consommation
03/09/2020	ACE Services	4 Le Camboudin	Isolation extérieures et ravalement blanc argentine
04/09/2020	SCI Jers	12 Penguily	Fenêtres de toit
11/09/2020	M. Hervé Le Net	Les Oziers	Coupe rase des douglas avant reboisement
01/10/2020	M ^{me} Paule Boschet	14 Place de l'Eglise	Garde de corps sur Fenêtre Etage
12/10/2020	M. Edouard Hillion	3 Rue des Clerjorets	Habillage en Ardoises des 2 Pignons
16/10/2020	M. François Therier	1 Rohello	Ouverture d'une fenêtre
19/11/2020	Vivrenergies	20 Lotissement Beau Soleil	8 Panneaux Pwoltaïques
19/11/2020	M. Allison Cooper	Bréhélu	Refaire Toiture
15/12/2020	Lespert Investissement	7 La Ville Jaudouin	Modifications des ouvertures
15/12/2020	Lespert Investissement	7 La Ville Jaudouin	Création de 2 fenêtres de toit façade Nord
24/12/2020	Ouest Eco Logis	22 Bréhélu	Isolation Thermique par l'Extérieur

► LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

■ Papiers d'identité

Les demandes pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte d'identité ou d'un passeport peuvent se faire sur rendez-vous auprès des Mairies de PLOERMEL, JOSSELIN et MAURON.

Vous pouvez contacter la Mairie de MOHON au 02.97.93.94.20 qui vous donnera les coordonnées du site que vous choisirez ainsi que les pièces à fournir.

Vous pouvez remplir une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr

■ Carte Nationale d'Identité électronique : CNIE

Prévue par un règlement européen de juin 2019, elle deviendra obligatoire dans tous les Etats de l'Union Européenne à compter du 02/08/2021. Aucune carte « ancienne » ne sera délivrée à partir de cette date.

Elle aura le format d'une carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique contenant les informations suivantes : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus l'image et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport.

Elle sera dotée d'un QR code avec les mêmes mentions et sera fabriquée par l'Imprimerie Nationale.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et la délivrance du titre). Les empreintes figureront obligatoirement dans le fichier national.

Les cartes d'identité actuelles pourront être utilisées jusqu'en 2031.

■ Le Recensement Citoyen

Il est obligatoire pour tout(e) jeune français(e) âgé(e) de 16 ans.

La démarche est à faire auprès de votre Mairie, dans le mois qui suit votre 16ème anniversaire (apporter le livret de famille et une pièce d'identité). Elle est le préalable à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC).

Elle vous permet d'obtenir l'attestation nécessaire :

- Pour passer le permis de conduire
- Pour vous présenter à des concours et examens d'Etat
- Pour être inscrit d'office sur les listes électorales

■ Recensement agricole du 01/10/2020 au 30/04/2021

Obligatoire et décennal, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française. Les agriculteurs et agricultrices ont reçu un courrier en début d'année.

Pour les personnes qui ne maîtrisent pas le numérique, il est possible de prendre rendez-vous pour effectuer le recensement par téléphone.

■ Inscription sur les listes électorales

La date des élections Régionales et Départementales est fixée aux 20 et 27 juin prochain.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021 en Mairie ou sur « servicepublic.fr ». Une permanence sera organisée en mairie le vendredi 14 mai 2021 (matin).

■ Elections Régionales et Départementales

Lieu de vote : Salle polyvalente de 8 à 18 heures.

Organisation : Grâce à un jeu de barrières, les 2 scrutins se feront à l'intérieur de la salle qui sera aménagée en conséquence. Il y aura donc 2 circuits : un pour les « départementales », l'autre pour les « régionales ».

L'entrée se fera coté parking et la sortie par le hall d'entrée côté rue. Les électeurs devront faire le tour par l'extérieur pour voter la



2^{ème} fois. Encas de procuration, le votant devra faire autant de tours que nécessaire.

Toutes les mesures sanitaires seront de rigueur.

■ Votes par procuration

Tout électeur peut sur sa demande exercer son droit de vote par procuration. Il n'est plus besoin de justifier d'une maladie, d'un handicap, d'un déplacement, etc...

Vous avez 3 possibilités :

- Vous rendre à la Gendarmerie et compléter le formulaire cerfa 12668*01.
- Faire sa demande sur « servicepublic.fr » en complétant le formulaire cerfa 14952*02 et se rendre dans une Gendarmerie.
- Utiliser la nouvelle télé-procédure (maprocuration.gouv.fr) et se présenter dans une Gendarmerie pour faire vérifier son identité au vu du numéro de dossier reçu de façon dématérialisée.

Dans tous les cas, il faut :

- Apporter une pièce d'identité avec sa demande.
- Être inscrit sur la liste électorale de la même Commune.

En raison du contexte sanitaire, le nombre de procurations/votant est de 2 au maximum.

■ Consultation du public / voie électronique/PCAET

Ploërmel Communauté s'est engagé dans une démarche d'élaboration de son « PCAET » : Plan Climat Air Energie Territorial.

Ce plan comprend un diagnostic, un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre, pour maîtriser les consommations d'énergie, pour s'adapter au changement climatique, pour produire des énergies renouvelables... Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Ploërmel Communauté, en application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, organise une procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de PCAET du :

Mardi 20 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021

Il est consultable depuis le site internet de Ploërmel Communauté :

www.ploermelcommunaute.bzh

Il sera consultable :

En format numérique et en version papier au siège de Ploërmel Communauté.

En accès libre et gratuit sur un poste informatique dans les MSAP de Josselin et la Trinité-Porhoët, à la Maison France Services de Mauron.

Uniquement pendant la période de participation du public, les observations ou propositions seront consignées par voie électronique à l'adresse :

pcaet@ploermelcommunaute.bzh

ou par courrier (voie postale ou dépôt au siège) à l'attention de :

M. le Président de Ploërmel Communauté

Place de la Mairie 56800 PLOËRMEL

En indiquant en objet : consultation PCAET

A l'issue de cette consultation, une synthèse des observations et propositions reçues sera rédigée. Le projet de PCAET, éventuellement modifié, sera présenté au Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté pour adoption.

Le dossier sera consultable sur le site internet : www.ploermelcommunaute.bzh

pendant 3 mois à compter de la délibération d'adoption du PCAET.

Devant les enjeux du PCAET et l'impact sur la population de Ploërmel Communauté, nous regrettons le manque d'informations du public et surtout l'exclusion des habitants qui ne maîtrisent pas ou mal le numérique pour l'accès au dossier.

■ Dispositif 2021 « Argent de poche »

Il sera mis en place cet été si le règlement et les conventions sont rédigées et si nous avons trouvé des encadrants. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans.

Les missions d'une durée de 3 heures ont lieu pendant les vacances scolaires. Les jeunes sont encadrés pendant la durée de l'activité et recevront 15€ par mission.

Nous devons maintenant définir les missions et mettre en place l'encadrement. Nous sollicitons votre participation pour lister les besoins et rendre cette opération profitable à tous.

► LE PERSONNEL TECHNIQUE

Ils sont trois : 3 employés municipaux au Service Technique de la Commune.



Didier



Nicolas



Christian

Ils sont tous polyvalents mais chacun avec un domaine de compétences.

■ **Didier** s'assure du bon fonctionnement des bâtiments communaux et de l'entretien du parc matériel.

■ **Nicolas** est affecté à l'entretien des espaces verts.

■ **Christian** s'occupe de la voirie. C'est lui le conducteur du tracto pelle.

Selon les besoins, ils travaillent :

- ➔ Tantôt seul
- ➔ Souvent en duo
- ➔ Ensemble, tous les trois, quand le chantier l'exige



■ Entretien des massifs

Avant la fin de l'année, Nicolas a préparé les haies et les massifs pour passer l'hiver.

Il a pratiqué une taille sévère sur certains végétaux. Ainsi, nous avons retrouvé :

- les graminées : « la boule à zéro ».
- les haies : avec « une coupe au carré ».

Les massifs ont reçu un paillis épais pour :

- protéger les plantes de la rigueur de l'hiver
- empêcher la pousse des indésirables
- enrichir le sol en humus



■ Entretien des fossés

L'équipement dont disposent les employés municipaux leur permet de réaliser de l'entretien ponctuel.

Les travaux d'entretien programmés, tant du côté des curages de fossés que du côté du fauchage et du débroussaillage resteront confiés à des entreprises. La Commune totalise 57.77 km de voies communales et 70.35km de chemins ruraux !





La CUMA de la Croix de l'iff.

► LA CUMA DE LA CROIX DE L'IFF (Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun)

Les adhérents de la CUMA de La Croix de l'iff se sont retrouvés à Mohon pour leur Assemblée Générale en présence du Maire de la Commune pour des échanges intéressants et constructifs. Le groupe est composé d'une quarantaine d'agriculteurs de Mohon et des communes limitrophes. Fondée en juin 1987, cette CUMA dispose d'un parc matériel conséquent en lien avec les activités de soutien aux cultures.

Elle a la particularité de fonctionner en petits groupes utilisant le même matériel avec un responsable en charge de son stockage, de son planning et de son entretien.

Cela permet d'optimiser les coûts de mise en place des cultures, des frais de récolte et de transport tout en utilisant du matériel performant.

Travailler en CUMA, avec des outils et des matériels saisonniers exige de la rigueur dans le planning d'utilisation et nécessite un matériel en bon état.

Toutes difficultés en saison pour des travaux météo-dépendants pourraient remettre en cause la cohésion du groupe.

Une bonne organisation, une réponse à des besoins et une volonté de coopérer sont les gages de réussite d'une CUMA.

Nous profitons de cet article pour rappeler, à tous les agriculteurs et autres utilisateurs de voies communales et chemins ruraux, les devoirs de chacun pour préserver l'état de la voirie communale.

► RÈGLEMENT MUNICIPAL DE VOIRIE

Ce règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 07.11.2019.

Il s'applique aux travaux de busage réalisés sur

les voies publiques communales et les chemins ruraux pour ne pas compromettre les efforts entrepris par la Commune en matière de curage et de remise en état des fossés.

Il vise à supprimer tous les ponts d'accès non conformes à la présente réglementation, car ils ne sont plus adaptés à la largeur et le poids des engins agricoles qui les empruntent et qui, de ce fait, endommagent les fossés et la voirie.

Tous les travaux d'aménagement d'accès avec busage feront l'objet d'une demande de permission de voirie à l'aide de l'imprimé cerfa N°14023*01.

Elle sera examinée par le gestionnaire de voirie communale si les travaux prévus concernent les voies communales ou les chemins ruraux.

Les demandes d'accès avec busage sur le domaine public départemental seront examinées par l'Agence Technique Départementale conformément à son règlement départemental de voirie.

Selon leurs compétences, l'une ou l'autre des collectivités pourra fixer l'emplacement de l'accès avec busage, en limiter le nombre et exiger des aménagements à la charge du riverain.

Il est exigé de faire une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès des différents exploitants de réseaux (eau, électricité, télécom...) pour évaluer les risques et éviter d'endommager les réseaux aériens et souterrains.

Toutes ces exigences ont pour but de faciliter le libre écoulement des eaux.

Selon les cas, la Commune peut prendre en charge une partie des busages (permis de construire), le reste étant facturé au demandeur.

Entrée de parcelles agricoles : la largeur des ponts est fixée à 9 m minimum et le diamètre des buses sera de 300. Le demandeur supporte le coût des buses et des matériaux. La mise en place est réalisée par les employés municipaux.

► L'ADMR



L'Association ADMR du Canton de la Trinité

Porhoët, propose des services qui répondent aux besoins de la population de la naissance à la fin de vie.

Vous êtes âgés, handicapés ou malades, et vous souhaitez rester à domicile le plus longtemps possible dans des conditions sereines, alors, faites appel à notre association.

■ Le service « personnes âgées ou handicapées »

Il intervient pour vous seconder dans les actes simples de la vie quotidienne :

- Entretien de la maison et du linge
- Les courses et préparation des repas
- Donner à manger et faire la toilette
- Lever et coucher de la personne

■ Le service « familles et gardes d'enfants »

L'aide à domicile se déplace chez vous pour garder vos enfants pour une grossesse, une naissance, une maladie ...

Un devis personnalisé sera réalisé. Une TISF viendra vous soutenir pour s'occuper des enfants, l'aide aux devoirs et accomplir les tâches ménagères.

- **Un service de téléassistance** est aussi proposé. En cas de chute, il suffit d'appuyer sur un médaillon ou un bracelet pour déclencher un processus d'écoute et d'intervention si besoin. En cas de nécessité, vos proches sont prévenus.

A NOTER : l'ensemble de ces services donnent droit à 50% d'avantage fiscal.

L'ADMR recrute des aides à domicile. Si vous aimez les relations humaines, le contact des personnes âgées, handicapées et les enfants : envoyer votre CV à :

ADMR - Salle polyvalente - 7 rue de la Mairie
56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 81 - Port : 06 79 04 31 64
Email : trinitéporhoet@admr56.com

► ASSOCIATION CENTRE DE SANTÉ DU PORHOËT ET DES COMMUNES LIMITOPHES

L'Association Centre de Santé du Porhoët regroupe le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et le Centre de Santé Infirmier.

Composition du bureau :

- Présidente : M^{me} Isabelle PINEL
- Vice- Présidente : M^{me} Monique SUREL
- Secrétaire : M^{me} Nicole de WARNIER DE WAILLY
- Trésorière : M^{me} Anne-Marie GAUTIER
- Trésorière adjointe : M^{me} Marie-Annick CONAN

La prise en charge des personnes à domicile permet de retarder une hospitalisation, une entrée en maison d'accueil pour personnes âgées, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation et de gérer au mieux un accompagnement de fin de vie.

■ Le SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

le SSIAD, ouvert depuis 1989, s'adresse **aux personnes de plus de 60 ans**, qui souhaitent rester chez elles mais qui ont des difficultés ou qui sont dans l'impossibilité d'assurer les actes de la vie quotidienne.

La prise en charge de ces actes comme le lever, la toilette et la possibilité de s'habiller seul doit se faire dans les conditions d'un logement salubre, accessible et d'hygiène acceptable.

le SSIAD prend actuellement en charge 20 personnes âgées à leur domicile en complémentarité avec **les Infirmiers du Centre de Santé Infirmier**.

Le personnel est composé de : 4 aides-soignantes, une secrétaire, une infirmière coordinatrice.

Pour le financement, votre caisse verse au SSIAD un forfait journalier, en accord avec les arrêtés de Santé Régional. Vous n'avez donc rien à payer.

Nous intervenons 7 jours sur 7 sur les 6 communes la Trinité- Porhoët, Ménéac, Mohon, St Malo de 3 Fontaines, Guilliers et Evriguet.

■ Le centre de santé infirmier (La Trinité-Porhoët)

Il se compose de 1 infirmière référente, 5 infirmiers et infirmières.

Le Centre de Santé est ouvert à tous. Il pratique le tiers payant et applique les tarifs conventionnels.

Les infirmiers assurent les soins sur prescription des médecins tels que les prises de sang, les injections, les pansements, les perfusions ainsi que les soins d'hygiène.

Comme le SSIAD, ils interviennent 7 jours sur 7 dans les communes citées ci-dessus ainsi que sur d'autres communes limitrophes.

Les soins peuvent être réalisés dans les locaux du Centre de Santé sis 3 Place de la Garaudière (même accès que la salle polyvalente).

Ils se font sur rendez-vous ou sans rendez-vous lors de la permanence de soins de 16h à 17h du lundi au vendredi.

Chaque année, le Centre Infirmier réalise une action en faveur de la vaccination en proposant 3 journées continues, sans rendez-vous, lors de la campagne de vaccination contre la grippe.

Le secrétariat est ouvert du lundi au samedi

De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

En dehors de ces horaires, un infirmier ou infirmière vous répond.

SSIAD ou Le Centre de Soins Infirmiers
3 place de la Garaudière
56490 LA TRINITÉ PORHOËT
Tél : 02 97 93 91 38

► LE CABINET INFIRMIER DE MOHON

Situé au 3 rue de la Mairie, le Cabinet Infirmier de MOHON regroupe six infirmiers et infirmières.

Ils interviennent à domicile 7 jours sur 7 pour tous les actes relevant de leurs compétences.

Contacts :

M. Fabien MEZANGES

M^{me} Sandrine DELALANDE

CABINET INFIRMIER DE MOHON
3 rue de la Mairie
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 96 50

► LES TAXIS DU PORHOËT

Leurs activités consistent à :

- Transporter des personnes à titre onéreux.
- Assurer le transport public de personnes en lien avec une autorité organisatrice de transport (AOT).
- Transporter des malades assis conventionnés toutes caisses confondues.

Le transport peut être pris en charge par votre caisse d'assurances maladie sous certaines conditions. Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir, préalablement au trajet, un bon de transport délivré par un médecin prescripteur.

Taxis du Porhoët
christophe.bulcourt@dbmail.com
www.taxi-porhoet.fr
Tél: 02.97.93.80.91 - Port : 06.60.76.99.10

► LE CENTRE DE SECOURS DE LA TRINITE PORHOËT

La Caserne des Sapeurs- Pompiers de la Trinité Porhoët compte aujourd'hui 18 pompiers volontaires.

Elle intervient sur les Communes limitrophes du Centre de Secours : la Trinité Porhoët, Mohon, St Malo, Evriguet et en partie sur Guilliers, Plumieux, Coëtlogon.

En raison de la Covid, le Centre de Secours a connu une baisse d'activités en 2020 où les sorties avoisinent les 200.

Il connaît des problèmes de recrutement liés au bénévolat qui se font surtout sentir en journée. En raison du travail, seuls deux pompiers sont disponibles quand la sortie d'une ambulance requiert un effectif de 3.

A ce jour, pour continuer à assurer le bon fonctionnement de ce service indispensable, la Brigade de la Trinité- Porhoët recrute dans un rayon de 5 km autour du Centre de secours.

Pour savoir comment devenir sapeur-pompier volontaire :

- **Contactez** : « Le Service Volontariat » au Tél. : 02 97 54 56 25
- **Connectez-vous sur** : www.sdis56.fr
- **Email** : volontariat@sdi56.fr
- **RDV** : Centre d'Incendie et de Secours de LA TRINITE-PORHOËT

► GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

M^{me} Françoise LETORE

Linho - 56490 MOHON

Tél. : 02 97 75 53 71

Site web : www.gitecoeurdebretagne.fr

M. et M^{me} Philippe et Jenny PEARSALL

Le Clos du Tertre - 56490 MOHON

Tél : 02 97 74 58 80

M^{me} Caroline GREEN

Chambres d'hôtes « La Charbonnière »

3 Bodegat - 56490 MOHON

Tél : 09 81 69 56 71 - Port : 07 62 46 59 42

E-mail : bookings@lacharbonnieremohon.com

Site web : https://www.chambres-hotes.fr/chambres-hotes_la-chabonniere_mohon_54592.htm

■ Information : taxe de séjour

Conformément aux articles L 324-1 et L 324-4 du Code de l'Urbanisme, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes doivent être déclarés auprès de la Mairie où est situé l'hébergement.

Dans le cadre de l'instauration d'une taxe de séjour, il a été proposé à l'ensemble des Communes de « Ploërmel Communauté » d'accéder gracieusement à l'outil : « DECLALOC ' » pour faciliter les déclarations de meublés et chambres d'hôtes via un accès à des formulaires CERFA dématérialisés.

Dans **la délibération N°14/31.07.2020, le conseil municipal** a autorisé M. Le Maire à signer la convention permettant l'accès à ce service.

► EXPOSITION : SALLE L'HORIZON

Ouverture pendant les vacances scolaires :

4 bis, rue du Calvaire - 56490 MOHON

Renseignements : 06 65 77 76 36

Entrée libre

► UNE THÉRAPEUTE AU 3 RUE DE LA MAIRIE



M^{me} Fabienne MEZANGES

- Infirmière de formation
- Praticienne en thérapie manuelle
- Hypnothérapeute
- Relaxologue

Ces pratiques sont complémentaires d'une prise en charge médicale

Pour toute demande de rendez-vous ou d'informations : Tél. : 06.22.12.98.09

► MOGINOT COACHING : À DOMICILE

Karaté, Jiu Jitsu Brésilien, Self Défense, Remise en Forme. Ibrahim est un ancien compétiteur, diplômé d'Etat, ceinture noire en karaté et jiu jitsu brésilien.



Du lundi au dimanche de : 7h à 22h

Tarif : 40.00€/heure (tarif dégressif pour les groupes)

Tél. : 06 49 16 28 74

E-mail : moginotibrahim@gmail.com

Facebook : Moginot coaching

► DANSERCISE

Vous désirez apprendre différents styles de Danse par une professionnelle qualifiée. Les cours sont donnés à la Salle Polyvalente de MOHON (reprise en septembre).

Adultes : tous les lundis de 18h30 à 19h30

Enfants : tous les mardis de 18h à 19h

Contact : Mme MURPHY - Tél. : 02 97 73 33 23

E-mail : stepupacademy@hotmail.co.uk

Facebook : Dansercise Mohon

► PLÉNITUDE

« **Massages bien-être à domicile** »

Certificats obtenus dans un organisme reconnu

« *Le toucher détend le corps et apaise l'esprit* »

Céline MOGINOT - Tél. : 06 49 48 28 39

LA MISSION LOCALE DE L'EMPLOI DE PLOËRMEL



Elle a pour objet de :

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Et accompagner chaque jeune de 16 à 25 ans vers l'insertion.

C'est une porte avec plein de solutions, un accompagnement personnalisé pour aider chaque jeune à valoriser ses compétences et révéler ses talents.

La Mission Locale pour l'Emploi de Jeunes du Pays de Ploërmel est une Association de Loi 1901 au service des jeunes pour les aider à construire et réaliser leurs projets.

Elle propose dans ses locaux un accueil avec ou sans rendez-vous.

MISSION LOCALE DU PAYS DE PLOËRMEL

9 rue du Val - BP 120

56804 PLOËRMEL Cedex

Tél : 02 97 73 57 00

E-mail : ml-ploermel@mlceb.org

Site : www.mlceb.org - [www.facebook.com/mission locale.paysploermel](https://www.facebook.com/missionlocale.paysploermel)

L'ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN

Il est composé d'une équipe de professionnels, sur laquelle les seniors et les proches peuvent s'appuyer, pour avoir une réponse de proximité à une prise en charge adaptée.

Ainsi, chaque personne âgée, et depuis peu, chaque personne en situation de handicap, pourra être accompagnée de manière globale, dans le respect de ses différences, de son histoire et de son parcours de vie.

Les missions de « l'espace autonomie »

- Informer et conseiller sur :
 - Le maintien à domicile.
 - Les structures d'accueil pour personnes âgées.
 - L'accès aux droits (aides financières, humaines, techniques).
- Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées.

- Organiser un suivi soutenu pour les personnes pour qui la vie est dure.
- Mettre en place des actions d'information et de prévention.

C'EST UN SERVICE GRATUIT

Renseignements au : 02.30.06.05.60



Il y a 2 antennes à Ploërmel :

- Trait d'Union Rue Jean-Noël Gougeon.
- Centre Ressources, 4 avenue du Général de Gaulle.

ADRESSES UTILES

DÉPANNAGE :

- SAUR : 02 97 24 42 00
- EDF Dépannage : 08 10 51 50 57

SERVICES D'URGENCES ET DE SANTÉ

- Pompiers : le 18 ou le 112
- Médecin de garde : 02 97 68 42 42 (la nuit, les fins de semaines et les jours fériés).
- Service d'urgence : le 15 ou le 18
- Pharmacie de garde : le 3237 à partir de 17h le samedi
- Gendarmerie : le 17 en cas d'urgence
- SAMU : le 15
- Hôpital de Ploërmel : 02 97 73 26 26
- Centre Antipoison : 02 99 59 22 22

SERVICES SOCIAUX

- Comité Consultatif des Affaires Sociales : Mairie de MOHON : 02 97 93 94 20
- Caisse d'Allocations Familiales de Ploërmel : 02 97 73 11 00
- Centre Médico-Social ; Assistantes Sociales :
 - Mme DUPAS
 - Mme JOSSET
 - Mme HEMERY
- Tél. : 02 97 73 22 00
- Caisse Primaire d'Assurances Maladie : 3646
- MSA des Portes de Bretagne : (Mutualité Sociale Agricole) - 02 97 46 93 33
- MSA (Délégué à la Tutelle) - 02 97 46 93 34
- MSA Service Social : Mme Emmanuelle THUAUD - 02 97 46 93 42

SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La SVE (Saisine par Voie électronique) est, depuis novembre 2016, une obligation réglementaire pour toute Administration.

En effet, depuis le 7 Novembre 2016, les Administrations doivent offrir aux usagers la possibilité de saisir une Administration par Voie Électronique. L'utilisateur peut être un particulier ou une association.

Mohon est l'une des premières petites communes

de France à avoir proposé ce service à ses administrés.

Vous pouvez trouver le lien mohon.portailcitoyen.eu sur le site mohon.fr.

Ce service vous propose d'inscrire les enfants à la cantine et à la garderie, faire une déclaration temporaire de débit de boissons, signaler un problème avec la possibilité de joindre un fichier ou photo etc... et vous permet de contacter la mairie 7/7 jours et 24/24 heures.

Vous recevez un mail d'information à chaque étape de l'évolution de la demande.



Retrouvez toutes les étapes à suivre pour la création d'un compte, ci-dessous.

1. Cliquer sur mohon.portailcitoyen.eu
2. Cliquer sur « créer un compte »
3. Cliquer sur « création de compte particulier »
4. Accepter les conditions générales et cliquer pour commencer « votre démarche »
5. Renseigner votre identité et cliquer
6. Vérifier vos renseignements et valider
7. Ouvrir votre boîte mail
8. Cliquer pour activer votre compte
9. Notification de Lien suspect : cliquer sur continuer
10. Créer votre mot de passe et Valider

► SITE INTERNET

<https://www.mohon.fr>

Depuis début novembre 2020, le site internet de la Commune, qui était géré par M. Jean-François Caro, a été pris en main par Mme Séverine Wozniak.

Pour marquer la transition, le site a changé de design et nous souhaitons qu'il soit vivant, réactif et interactif.

Vous y trouverez rapidement les informations nouvelles concernant tous les secteurs de la vie communale. Nous vous invitons à visiter le site régulièrement pour vous informer.

Ainsi, sur la page d'accueil, vous pouvez consulter toutes les semaines les menus proposés par « Karine & Didier ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos demandes si vous souhaitez faire figurer une information sur une page.

Une rubrique « photos » a été créée, nous attendons vos photos afin qu'elles figurent dans nos albums.

Prenez le temps de découvrir le site pour ne loupier aucune page. Vous pouvez cliquer sur chaque grosse rubrique pour avoir les actualités de la rubrique, ou encore cliquer sur les sous-rubrique pour avoir les détails.

Rubrique :

Accueil

La commune

La Mairie

Vie associative

Sous rubrique :

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers
Municipaux

Service administratif

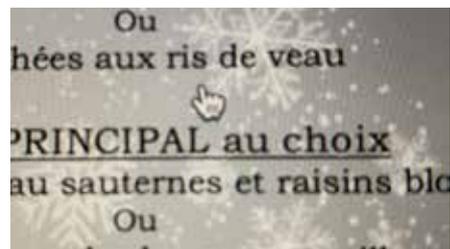
Retour en haut de page :

cliquer sur la flèche qui se trouve en bas de la page à droite de votre écran.



Agrandir l'image :

Cliquer sur l'image pour l'agrandir si une main apparaît sur l'image.



N'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande et nous vous souhaitons une bonne visite du site internet de Mohon.

Nous vous invitons également à surveiller les réseaux sociaux car une page  Facebook vient d'être créée !

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ regroupe 30 communes et est en fonction depuis le 01.01.2017.

Cette intercommunalité a une population de 43 624 habitants, répartie sur une superficie de 804,8 km², soit une densité de 54,2 habitants/km²

La Communauté de Communes intervient dans de nombreux domaines de la vie sur le territoire, grâce à ses nombreuses compétences.



UN GUICHET UNIQUE :

ESPACE INFO HABITAT
38 place de la Mairie
56800 PLOERMEL
Tél. : 02 97 22 34 54

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS :

Ploërmel Communauté, via le service « eau et assainissement » est un acteur de la gestion des cycles de l'eau.



COMPÉTENCE : AMÉNAGEMENT ET HABITAT

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

C'est un nouveau programme mis en place sur tout le territoire de Ploërmel Communauté pour une durée de 5 ans (septembre 2020 - août 2025).

Il doit permettre aux propriétaires d'améliorer leur logement ancien et aussi de développer le logement locatif.

3 objectifs :

- Les économies d'énergie (isolation, changement de système de chauffage, etc...).
- Réhabilitation des logements très dégradés.
- Le maintien à domicile.

Des conseils sur mesure et gratuits :

- Un guichet unique : Espace Info Habitat.
- Visite à domicile et conseils personnalisés de SOLIHA.
- Constitution du dossier de demande de subventions par SOLIHA auprès des différents partenaires.

COMPÉTENCE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Cette mission a été confiée aux Intercommunalités par les lois de décentralisation depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ploërmel Communauté a délégué la gestion des milieux aquatiques au SMGBO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust) et la prévention des inondations à l'EPTB Vilaine (Etablissement Public Territorial du Bassin de Vilaine).

Ploërmel communauté



SERVICE Eau &
Assainissement
COLLECTIF · NON COLLECTIF

SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT
COLLECTIF- NON COLLECTIF
Bâtiment KréActive56
2 rue du Grand Déangement
56800 PLOERMEL
Tél. : 02 97 22 29 04

► QUELQUES CHIFFRES

Assainissement collectif :

- 31 Stations d'épuration
- 12 500 usagers dont 15 industriels
- 315 km de réseaux de collecte
- 60 postes de relevage
- 1 300 000 m³ d'eaux usées collectées

Assainissement non collectif :

- 11 575 installations d'assainissement non collectif
- 1 200 contrôles sont effectués/an

Pour tous renseignements :

Service Eau et Assainissement
Collectif et Non Collectif
Tél : 02 97 22 29 04

► L'EAU POTABLE

Il s'agit du prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, de la potabilisation et de la distribution aux consommateurs.

Le volet production et transport a été transféré au syndicat Eau du Morbihan sur tout le territoire.

La distribution aux usagers du secteur de Josselin a également été confiée au syndicat Eau du

Morbihan et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande pour le reste du territoire.

► L'ASSAINISSEMENT

L'Assainissement Collectif et Non Collectif est une compétence communautaire depuis le 01.01.2020.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Il est présent dans les secteurs denses et urbanisés. Il s'articule autour de la collecte et le transport des eaux usées.

Le traitement se fait dans des stations d'épuration ou dans des systèmes de lagunage. Les eaux usées sont débarrassées de leurs matières organiques puis des autres polluants.

A l'issue de ce processus, l'eau obtenue est rejetée dans le milieu naturel et les boues sont soit épandues sur des terres agricoles, soit composées ou dirigées vers de la méthanisation.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Lorsqu'une habitation ou un bâtiment n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif, ces derniers doivent être équipés d'installation d'assainissement autonome permettant l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Le SPANC de Ploërmel Communauté assure :

- Les missions de contrôle obligatoire
- Le conseil aux usagers
- L'animation d'un programme de réhabilitation en lien avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Pour bénéficier de subventions, (30% du montant des études et travaux dans la limite de 8500€ de dépenses réelles), l'installation doit avoir été réalisée avant octobre 2009 et il faut être propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 2011. Programme de trois ans établi de 2019 à 2021.

► SMICTOM CENTRE OUEST

2021 : Jours de collecte **des bacs jaunes** : tous les mardis (sauf le mardi 25 mai).

Sortie du bac jaune le lundi soir.

MOIS 2021	MARDI	MARDI	
Janvier	5	19	
Février	2	16	
Mars	2	16	30
Avril	13	27	
Mai	11	Mer	26
Juin	8	22	
Juillet	6	20	
Août	3	17	
Septembre	14	28	
Octobre	12	26	
Novembre	9	23	
Décembre	7	21	
Janvier 2022	4		

UNE QUESTION, UN BESOIN ? CONTACTER :

Services Techniques et d'Environnement
Tél : 02 97 73 20 96
Ou Le SMICTOM
Centre Ouest : Tél : 02 99 09 57 26

► LES ORDURES MÉNAGÈRES

A Ploërmel Communauté, la collecte des déchets est gérée de deux manières, selon où vous habitez :

- Les communes du nord sont gérées par le SMICTOM Centre Ouest.
- Les communes du sud dépendent du service déchets de Ploërmel Communauté.

Des différences de traitement existent entre les deux zones.

Pour les communes qui dépendent du SMICTOM, les films, les pots et barquettes sont à déposer dans le bac vert des ordures ménagères.

Le tri commence dès le plus jeune âge. Pensez aussi à vider les contenants pour mieux les recycler.



Les erreurs de tri augmentent les refus (17%) et, par conséquent, le montant de la redevance.

► LA DÉCHETTERIE DE GUILLIERS

HORAIRES D'OUVERTURE
Tél. : 02 97 22 85 80

Lundi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

► TOUT SAVOIR SUR LA FACTURATION

La redevance adressée à chaque foyer comprend 3 éléments :

- Un abonnement au service.
- Un forfait pour chaque bac vert ; il est fonction de la taille du bac et prévue pour 18 levées pour l'année.
- Une part variable au-delà de 18 levées et fonction de la taille du bac avec deux niveaux : de 19 à 26 et 26 et plus ; le nombre de levées pris en compte est celui de l'année n-1.

Pour les résidences secondaires, le forfait est établi pour 12 levées et un supplément/levée au-delà. L'envoi de cette tarification dépend de la taxe d'habitation.

► SIÈGE COMMUNAUTAIRE

PLOËRMEL

Place de la Mairie - 56800 PLOËRMEL
Tél. : 02 97 73 20 73

► SITES DE PROXIMITÉ

JOSSÉLIN

3 rue des Remparts - 56120 JOSSÉLIN
Tél. : 02 97 22 24 90

LA TRINITE PORHOËT

4 rue du moulin - 56490 LA TRINITE PORHOËT
Tél. : 02 97 93 93 69

MAURON

1 place Henri Thébault - 56430 MAURON
Tél. : 02 97 22 91 62

ICI PLO.COM : Tél. : 06 31 24 37 89

Les lundis, semaines impaires, place de la Mairie de 9h15 à 12h15



► COVOITURAGE

Depuis 2018, Ploërmel Communauté expérimente des solutions de déplacements sur tout le territoire.

COVOITUREZ avec « **EHOP** » c'est top

REFERENT ACCESSIBILITE POUR MOHON :
M. Noël DUMAS

► DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : MODE D'EMPLOI

- ➔ Vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives
- ➔ Vous ne savez pas où vous adresser
- ➔ Le numérique : ce n'est pas pour vous
- ➔ Vous ne pouvez pas télécharger des documents
- ➔ Etc...

► PLOËRMEL COMMUNAUTÉ » VOUS APPORTE LA SOLUTION

Elle met à votre disposition : 4 « **MSAP** » et 1 **camion itinérant**

- 1 **Maison de Services au Public** à Josselin et à La Trinité-Porhoët (Margaret vous reçoit avec son accent écossais)
- 1 Maison labellisée « **France Services** » à Mauron (demande de permis de conduire, de carte grise...)
- 1 Véhicule Itinérant : « **ICI PLO.COM** » Services Publics Itinérants : **A MOHON, Place de la Mairie**, les semaines impaires, **les lundis de 9h15 à 12h15**

Un agent intercommunal vous accueillera et vous aidera dans vos démarches administratives.

► LA MISSION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Permettre à l'usager d'accéder en un seul lieu aux informations et services dont il a besoin.

- Accueil, Orientation, Renseignement en particulier auprès des jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté l'école et qui ne savent pas vers quel organisme s'orienter
- Initiation à l'e-administration : (démarches en ligne).
- Mise en relation avec les Partenaires : CAF, CARSAT, CPAM, MSA, CMS, POLE EMPLOI, ...
- Accompagnement aux démarches administratives, déclaration d'impôts...

Tous ces services de proximité sont personnalisés et gratuits.

NB : Les dates de permanences des différents partenaires peuvent changer en cours d'année, il est prudent de téléphoner avant de vous déplacer.

► PLOËRMEL COMMUNAUTÉ SERVICE MOBILITE : MODE D'EMPLOI

L'Association « **EHOP** » met en relation gratuitement les habitants qui effectuent les mêmes trajets peu importe la distance.

Pour faire une proposition de trajet ou formuler une demande :

- Je m'inscris sur : www.ehop-presdechezmoi.fr
- J'appelle Laurène au : 07 66 35 95 00

	JOSSÉLIN 3 rue des Remparts 56120 Josselin 02 97 22 24 90 lundi : 9h-12h et 13h30-17h30 sur RDV mardi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30	LA-TRINITÉ-PORHOËT 4 rue du Moulin 56490 La-Trinité-Porhoët 02 97 93 93 69 lundi : 9h-12h et 13h30-17h30 sur RDV mardi et mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30 jeudi et vendredi : 9h-12h	MAISON FRANCE SERVICES 1 place Henri Thébault 56430 Mauron 02 97 22 91 62 lundi : 9h-12h et 13h30-17h30 sur RDV mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30 mercredi : 13h30-17h30
A.D.I.L.	2 ^{ème} mardi de 14h à 17h	Mois pairs : le 3 ^{ème} mardi de 10h à 12h30	Mois impairs : le 3 ^{ème} mardi de 10h à 12h30
C.A.D.	Mercredi (semaines impaires) 13h30 à 16h30 Jeudi (semaines paires) 9h à 12h	Mercredi matin (semaines impaires), sur rendez-vous	Mardi (semaines paires) de 14h à 17h, sur rendez-vous
C.A.F.	2 ^{ème} lundi après midi sur rendez-vous	4 ^{ème} lundi après midi sur rendez-vous	1 ^{er} vendredi matin sur rendez-vous
C.E.S.F.	Lundi matin (semaines impaires)	Jeudi matin (semaines paires)	Vendredi matin (semaines paires)
C.I.B.C.	/	/	Journée sur rendez-vous
C.M.S.	Journée sur rendez-vous	2 jeudis par mois sur rendez-vous	2 jeudis par mois sur rendez-vous
D.D.F.I.P.E.P.N.	Ateliers planifiés	Ateliers planifiés	Ateliers planifiés
E.A.E.M.	Journée sur rendez-vous	A domicile sur rendez-vous	A domicile sur rendez-vous
I.P.P.	Journée sur rendez-vous	Journée sur rendez-vous	Journée sur rendez-vous
Mission locale	Journée sur rendez-vous	Journée sur rendez-vous	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi matin
Pôle Emploi	Ateliers planifiés	Ateliers planifiés	Ateliers planifiés



ICI PLO.Com
SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS
Accédez en un seul lieu aux informations & services dont vous avez besoin

NOS MISSIONS AU QUOTIDIEN
LES PARTENAIRES : CAF - CARSAT - GRAM - MSA - PÔLE EMPLOI - ANTS - DGFiP

- Accueil, orientation, renseignement
- Mise en relation
- Initiation à l'e-administration (démarches en ligne)
- Accompagnement aux démarches administratives

VOUS SOUHAITEZ

- Un accompagnement dans vos démarches administratives : carte grise, permis de conduire, déclaration d'impôts...
- Faire votre demande de retraite
- Demander votre prime d'activité et la mettre à jour
- Renouveler vos droits à la CMU
- Vous inscrire à Pôle Emploi, consulter les offres et refaire votre CV ?

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS

- Vous avez quitté l'école et vous ne savez pas vers quel organisme vous diriger ?

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
ploermelcommunaute.bzh



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ET FRANCE SERVICES
NOS SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ, PERSONNALISÉS & GRATUITS

NOS MISSIONS AU QUOTIDIEN
LES PARTENAIRES : CAF - CARSAT - GRAM - MSA - PÔLE EMPLOI - ANTS - DGFiP

- Accueil, orientation, renseignement
- Mise en relation
- Initiation à l'e-administration (démarches en ligne)
- Accompagnement aux démarches administratives

Services +

- Mobilité
- Habitat - PLH
- Visiotéléphonie
- KréActiveSM Coworking

VOUS SOUHAITEZ

- Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches administratives (cartes grises, permis, etc.) ?
- Vous avez besoin d'un relevé de carrière et faire votre demande de retraite ?
- Vous déménagez et vous vous perdez dans votre demande APL ou vos changements d'adresse ?
- Vous souhaitez renouveler vos droits à la CMU ?
- Vous désirez vous inscrire au Pôle Emploi, consulter les offres et refaire votre CV ?
- Vous avez entre 16 et 25 ans, vous avez quitté l'école et ne savez pas vers quel organisme vous diriger ?

Accédez en un seul lieu aux informations et services dont vous avez besoin !

ploermelcommunaute.bzh

<p>A.D.I.L. 02 97 47 02 30</p>	<p>Agence Départementale pour l'Information sur le Logement : Conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement. Dans le domaine juridique, droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations, ...)</p>
<p>C.A.D. ou A.D.N.M. 02 97 27 39 63</p>	<p>Ancienne appellation du centre d'accès au droit, aujourd'hui appelé Accès au Droit Nord Morbihan : Les juristes de l'ADNM ont un large domaine de compétences et peuvent répondre à toute question d'ordre juridique de manière confidentielle et gratuite.</p>
<p>C.A.F. 02 97 46 67 11</p>	<p>Caisse d'Allocations Familiales : aide personnalisée au logement, allocation logement sociale ou familiale ; vacances familiales ; aides naissance, petite enfance ; aide financière ou sociale.</p>
<p>C.E.S.F. 02 97 73 20 75</p>	<p>Conseiller en Economie sociale et familiale : travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans le domaine de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé, ...</p>
<p>C.I.B.C. 06 45 82 21 48</p>	<p>Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences rattachés à des territoires, bassins d'emploi, département, région. Ils accompagnent les politiques publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et de reconnaissance des acquis et de l'expérience.</p>
<p>C.M.S. 02 97 73 22 00</p>	<p>Centre Médico-Social : service de proximité qui agit à l'échelle du département. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre Conseil Général. Ils réunissent dans un même lieu des médecins de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), des conseillères en économie sociale et familiale, conseillères en vie conjugale, puéricultrices, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, éducateurs (trices), ...</p>
<p>D.D.F.I.P. / E.P.N. 02 97 68 17 00</p>	<p>Direction Départementale des Finances Publiques (Etablissement Public National) : Service des Impôts.</p>
<p>E.A.E.M. 02 97 74 17 61</p>	<p>Espace Autonomie Santé Est Morbihan : Concerne les gens âgés de plus de 60 ans, en situation de handicap ou les proches et/ou aidants.</p>
<p>I.P.P. 06 42 58 09 49</p>	<p>Initiative Pays de Ploërmel : c'est une plateforme locale pour un développement local = aide au porteur de projet.</p>
<p>Mission Locale 02 97 73 57 00</p>	<p>Espace d'intervention au service des jeunes : accueil, information, orientation, aide à la démarche d'insertion professionnelle ou sociale.</p>
<p>Pôle Emploi 09 72 72 39 49</p>	<p>Aide à la recherche d'emploi, mobilité ou insertion sociale et professionnelle.</p>

► ÉCOLE LES SAINTS ANGES RPI MOHON-SAINT MALO DES TROIS FONTAINES

L'année scolaire 2019-2020 a été une année particulière.

Elle a nécessité beaucoup d'efforts, de patience et de collaboration pour les élèves, les familles, l'OGEC, l'APEL, l'équipe pédagogique afin d'assurer une continuité pédagogique et des conditions d'accueil optimales dans nos écoles.

Elle a été marquée également par de belles surprises comme la réalisation du mur le long de l'école par la municipalité de Mohon et de nouveaux tracés sur la cour financés par un don anonyme.

Mille mercis à l'équipe pédagogique !



Réalisation du mur et des tracés sur la cour.

Afin de prévoir la rentrée 2021, nous avons besoin de connaître rapidement les familles souhaitant inscrire leurs enfants nés en 2018 et 2019 à l'école « Les Saints Anges » pour la classe PS-MS.

Merci de contacter l'école au : 02.97.93.92.97. Pour tous renseignements, je vous invite à visiter nos écoles sur notre nouveau site : <https://rpimohonstmalotoutemonecole.fr>

Que cette année soit porteuse d'espoir et de bonheur pour nos familles et pour nous tous !

Marie COSTON, Chef d'établissement du RPI



Intervenant musique et sculpture du « PELChorale » avec « Trinitous ».



L'arbre en hommage à M. Samuel PATY.

Ecole des
Saints Anges
16 rue du Paradis
56490 MOHON
Tél. 02 97 93 92 97



► LES ENTREPRISES ARTISANALES DU COIN

■ Rouxel Constructions

Neuf et rénovation

Rue des Fossés

Tél. : 02 97 93 94 16



■ ETS RS Sylvain Robert

Menuiseries Extérieures

Isolations - Cloisons sèches -

Couvertures

12 Penguilly - 56490 MOHON

Tél. : 06 66 15 35 49



■ Association Ocre

Entreprise d'insertion à but écologique

(Vente de bois, plantations d'arbres, systèmes de phyto épuration pour assainissement)

1 ZA de St Marc - 56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 92 17

■ Curtis Constructions

Maçonnerie - Couverture

10 Penguilly 56 490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 09

■ Menuiserie - Charpentes

Sébastien Duchesne

ZA de St Marc 56490 MOHON

Tél. : 06 26 63 51 39

■ Petits Travaux - O'Donovan Michaël

1 Bodegat 56 490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 62

■ Peintre en bâtiments

M^{me} Estelle BRET

4 Lot Beau Soleil - 56490 MOHON

Port : 06 62 20 42 29

■ Etablissement Houeix

Produits du sol - Collecte de céréales

ZA de St Marc 56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 40

■ Plomberie - Chauffage

Christian Boudeau

Le Breuil - 56120 FORGES DE LANOUEE

Tél. : 02 97 93 97 29

► LES COMMERCES

■ Boulangerie Vincent Lacombe

9 rue de la Mairie - 56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 95 80

■ Chris'tal Coiffure

9 rue du Cavaire - 56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 40

■ Pouic-Pouic (rôtisserie itinérante)

De 16h à 19h tous les vendredis soirs

Place de la Mairie

Tél. : 07 80 45 22 23

■ Commerce itinérant SERVAD

Passez les commandes au 02 96 26 81 88

■ Chez « Karine et Didier »

Bar - Tabac - Restaurant - Pmu - Loto de la FDJ -

Relais Poste - Didier et Karine Houssemaine

Repas à emporter toutes les semaines - Pizzas à emporter le vendredi soir (voir site : mohon.fr)

8 rue de la Mairie 56490 MOHON

Tél. : 02 97 93 98 40

Paiement de Proximité :

- Encaissement de vos impôts
- Amendes, Factures locales en partenariat avec la direction des finances publiques de Mauron (Tél. : 02 97 22 63 76)

Retrait d'argent :

Possibilité de retirer jusqu'à 100 € de liquide au Crédit Agricole, au CMB ainsi qu'à la Poste (réservé aux Mohonnais) sur présentation de sa carte bancaire.



► COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a été en sommeil en 2020.

En raison de la crise sanitaire, la foire aux plantes prévue en mai n'a pas pu être organisée.

A notre grand regret, le traditionnel vide grenier a été annulé pour les mêmes raisons.

Nous espérons pouvoir organiser ces événements en cette année 2021.

Le Président et les membres du bureau vous souhaitent le meilleur pour 2021.

Jean-Louis BOUTE

► LE POKER

Le Poker Club de Mohon fête ses 10 ans cette année.

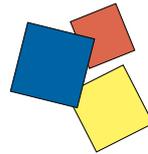
Nous jouons tous les vendredis à la salle des fêtes à 20h30. Nous sommes une dizaine à jouer à ce jeu alliant chance et technique.

Le principe est simple, il suffit de composer la meilleure combinaison de cartes entre ses propres cartes et celles communes à tous les joueurs.

Des tours d'enchères donnent au jeu un aspect psychologique intéressant. Ces enchères sont effectuées avec des jetons, il est interdit de jouer de l'argent.

Une fois par an, nous organisons un tournoi qui réunit près de 150 participants.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Olivier Bernardo, le Président du Club au : 06 13 80 38 40



► CLK JEUX CLAN DES LOISIRS QU'ON KIFFE

CLK Jeux est une association nouvelle créée début mars 2020.

Cette association de loi 1901 a ouvert ses portes le 09.10.2020.

Notre vocation est de développer et de promouvoir la pratique ludique des jeux de société et de jeux de cartes communs à tout public de 15 ans à 99 ans débutant ou expérimenté. Les jeux d'argent sont exclus.

Notre ambition est de se donner rendez-vous pour partager un bon moment :

- Le vendredi de 20h à 23h
- Salle Polyvalente de Mohon

TARIFS :

- **Adulte : 15.00 €**
- **Couple : 25.00 €**
- **Etudiant : 10.00 €**



Présidente :
LADEVESE
Leti



Secrétaire :
LALYCAN
Claudine



Trésorière :
RIVIERE
Katia

BUREAU :

CONTACT : Tél : 02 33 69 64 65

Email : cladesloisirsquonkiffe@gmail.com

Page Facebook : « Clkmohon Jeu »



► MOHON GYM

Les séances de gym ont repris à la mi-septembre.



L'assiduité y était très correcte, mais la pandémie du Covid a stoppé temporairement cette activité.

Nous espérons vivement que ces cours puissent reprendre au plus vite si la situation sanitaire le permet.

Les cours sont dispensés tous les jeudis de 20h15 à 21h15 et sont assurés par un animateur de « Profession Sport 56 ». Ils sont ouverts à tout public (hommes et femmes).

Toutes les participantes se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et meilleure année que celle que nous venons de vivre.

La Présidente, Marie-Thérèse KERDAL

Parmi les activités proposées, il y a :

- Gym d'entretien
- Renforcement musculaire et cardio
- Step
- Exercices de fitness

Les cours sont dispensés tous les jeudis à la Salle Polyvalente de 20h15 à 21h15

CONTACT : Tél : 02 97 93 96 51

La vie associative est perturbée en raison de la crise sanitaire : cours reportés, évènements annulés...

► CLUB CYCLO SAINT-MARC



En 2020, les sorties cyclistes de loisir ont été perturbées par la Covid.

Le début de saison prévu en mars a dû être reporté et le repas des adhérents du club a été annulé.

En 2020, seule la galette des rois n'a pas été perturbée par la Covid.

Si nous avons connu une année morose, nous avons tout de même mesuré la chance d'habiter en campagne et la possibilité de faire des balades sur les chemins communaux.

Pour 2021, le bureau nourrit l'espoir d'une année normale, avec des sorties dominicales dès que possible.

Le Tour de Bretagne prévu le 25 avril a été reporté à une date non précisée à ce jour.

Le Président et les membres du bureau souhaitent aux Mohonnais et Mohonnaises une bonne et heureuse année. Ils tiennent à remercier la municipalité pour son aide : (subvention, mise à disposition des salles pour le repas et les réunions).

Le Président : Patrick Normand



► LES MAJORETTES

Déjà 19 ans que les Majorettes de Mohon représentent le Porhoët par leurs prestations.



Avec leurs sourires, c'est dans la joie et la bonne humeur qu'elles ensoleillent les villages de Bretagne. La Covid a perturbé l'année 2020 et le Club a dû cesser ses activités au mois de mars.

Pour cette saison 2020/2021, le groupe s'est enrichi de 35 garçons et filles.

Dans le contexte actuel, nous naviguons à vue, mais nous espérons pouvoir organiser les championnats avec notre nouvelle fédération :

« **BREIZH Majors et Majorettes** » et fêter nos **20 ANS !**

Les Majorettes et les membres du club profitent de ce moment pour remercier M. le Maire et ses conseillers pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

*La Présidente : Mme Reine-Marie BERNA
Et instructrice*

Tél : 02 97 73 40 06 - Port : 06 86 41 35 24



Les entraînements ont lieu :

- A la salle polyvalente de Mohon : le mercredi de 14h30 à 16h30.
- A la salle des sports de Guilliers le samedi de 10h30 à 12h30.

Merci aux parents qui nous accompagnent toute l'année.

► LES TROMPES DU PORHOËT

L'école de trompes du Porhoët a été créée en 2003 pour promouvoir et développer la trompe de chasse sur le canton et ses alentours.

La trompe de chasse est aussi appelée trompe en ré, à ne pas confondre avec le cor de chasse accordé en mi qui lui est un tout autre instrument pour une toute autre utilisation.

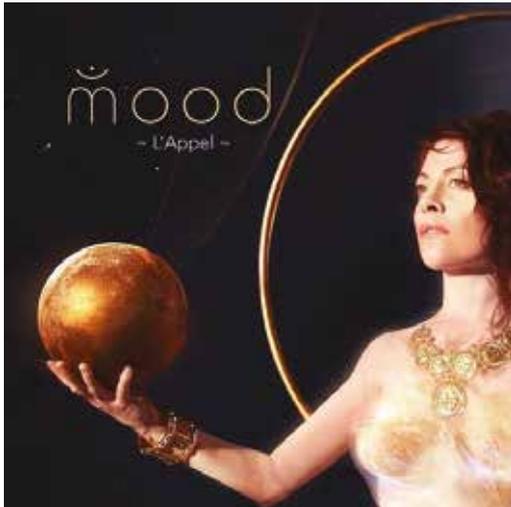
L'association compte aujourd'hui une dizaine de membres et anime des randonnées, des mariages, des fêtes de chasse, des messes de St Hubert et organise des concerts.



Avec cette pandémie, malheureusement toutes nos sorties prévues cette année 2020 ont été annulées et nous l'espérons reportées pour 2021.

Si tout se passe bien, nous animerons les courses hippiques de Ploërmel en septembre 2021.

*Le Président des Trompes du Porhoët,
Gérald Delanoë*



**Mood « L'appel » Studio le Rocher/
L'autre distribution Retrouvez**



Jacques-Yves Lafontaine
contact@studiolerocher.fr
http://studiolerocher.fr
Tél : 06 22 42 84 65



► « STUDIO LE ROCHER »

Oeuvre depuis dix ans dans les domaines du spectacle vivant et de la production discographique et audiovisuelle.

Nos domaines d'activité sont vastes, de la technique à l'artistique : production de disques, réalisation de vidéos, scénographie, costumes, organisation d'évènements et de stages.

Tous les ans nous proposons le festival « **HANGAR** » afin de présenter au public nos activités et de provoquer des rencontres artistiques entre nos partenaires.

Nous avons malheureusement été contraints d'annuler Hangar#5 qui devait se tenir fin août et avons pris la décision de reporter la programmation au **20 et 21 août 2021** : (sous réserve des réglementations sanitaires).

■ Vendredi 20 août 2021 à 18h

Impropéros Lettres à un jeune poète Fred Pichon
Théâtre : Erich Maria Rilke), Thomas/ Hopkins Quartet, (musique) Mood + Kerihuel brothers (musique) Jesse Lucas (musique)

■ Samedi 21 août 2021 à 12h

Phil Capper (*guitare chant et English breakfast*)
Travaillé / Lafontaine (*sieste musicale*)
Philippe Ollivier / Noelle Deffontaines (*musique/danse*)
EDF (Ewen Delahaye Favennec) (*musique*)
Impropéros Khadidja El Mahdi (*Conte/masque*)
Shape (Trio Rock avec Laurent Piffaretti/Joha)
Expositions Renzo Sidoca Masques
Willian Voisin Machines

■ Les activités du « Studio le Rocher »

- Sortie de 3 albums
- Acoustic Ladyland « Crazy little thing »
RDD Production
- Jean-Luc Thomas « Oficina Itinerante » /Hirundo Rustica

Réalisation de vidéos dont « Les enfants de l'an 2100 »

Pour E.D.F. (Ewen, Delahaye, Favennec) réalisé pendant le premier confinement.



► LIRE A MOHON

Comme chaque année, à pareille époque, nous sommes invités à partager avec chacun et chacune d'entre vous, lectrice et lecteur fidèle, ce que nous a apporté l'année qui vient de s'écouler.

L'année 2020 aura été une année très difficile pour tous. La pandémie de la Covid 19 sera venue perturber fortement les projets prévus des associations. Nous avons dû fermer pendant plusieurs mois la Bibliothèque et revoir les jours d'ouverture.

La lecture est un bon traitement contre la morosité. Nous espérons que cette nouvelle année nous apporte la sécurité et la sérénité auxquelles nous aspirons tous...

Si un ou plusieurs livres vous intéressent particulièrement, il nous est possible de les demander à tout moment à la Bibliothèque Centrale de Prêt qui nous les fera parvenir (dans la mesure où elle les possède).

N'hésitez pas non plus à orienter les achats de l'association en nous faisant part de vos souhaits. Que cette année 2021 vous apporte joie, paix, bonheur et prospérité et surtout, qu'elle vous garde en bonne santé.

Nous espérons que nos fidèles lecteurs seront toujours plus nombreux à venir nous rendre visite. Ce sera notre plus belle récompense ! Bon courage à chacun et chacune d'entre vous.

Les Membres de l'Association « Lire à Mohon »

Le Bureau :

Présidente : Marie-Annick HILLION
Vice-Présidente : Ginette MAUPERON
Trésorière : Monique GOUPIL-TEDESCHI
Trésorière-Adjointe : Marie-Annick CONAN
Secrétaire : Jean-Michel LE NET
Secrétaire-Adjointe : Marie- Françoise CLEMENT



Membres : Monique BOSCHET, Marie-Claude BOUEDO, Lucienne GOUABAULT, Marie-Thérèse KERDAL, Léa LE CADRE, Jeanine LESCARRET, Monique SUREL, Annick VINCENT.

En raison des mesures sanitaires, les jours d'ouverture de la Bibliothèque ont été restreints, mais les horaires restent inchangés :

- Le mardi de 16h45 à 18h
- Le samedi de : 14h30 à 16h

N.B. : *Les membres de l'Association font un appel aux bonnes volontés pour devenir bénévoles et aider à la gestion de la bibliothèque qui a besoin de la relève aujourd'hui. Merci pour eux et pour tous nos amis lecteurs assidus.*

► THÉÂTRE ANGLAIS : M.A.D.

■ Morbihan Am Dram



Morbihan Am Dram (MAD) est un groupe théâtral amateur basé à Mohon, qui présente des pièces et des spectacles en anglais 2 à 3 fois par an.

L'année dernière, nous avons présenté plusieurs spectacles: "Murdered to Death", "Nasty Things Murders" et "The Fat Lady Sings in Little Grimley".



En décembre, nous avons présenté "It's a MAD Christmas" (C'est un Noël Fou), avec des sketches comiques et des chansons, et tout le monde s'est vraiment amusé. Malheureusement, en raison de la COVID, notre prochaine production, "Blithe Spirit" de Noel Coward, a dû être reportée, mais nous espérons nous produire à nouveau l'année prochaine,

Nous accueillons toujours de nouveaux membres, (français/anglais).

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Notre Présidente : Philippa Lyall au 07 80 57 95 68 ou morbihanamdram@gmail.com

Notre page Facebook est : www.facebook.com/morbihanamdram



puis plus tard sur un terrain de boules à Bréhan avec des participants que quelques-uns de nos membres connaissent bien.

Sur les recommandations du Clarpa (notre tutelle départementale), nous avons adopté des mesures de confinement 15 jours avant les obligations nationales.

Tous les tournois entre les clubs ont été annulés. Les rencontres locales hebdomadaires ont fait l'objet de discussion avec les maires Josiane Denis, puis Francis Mahieux. Si les anciens sont souvent désignés comme des personnes à risques, les experts savent aujourd'hui que les effets sur le reste de la population peuvent être conséquents.

Nous avons dû expliquer que les gestes de distanciation ne sont pas seulement pour notre protection individuelle, mais surtout un acte civique.

Nous avons été préoccupés par les craintes de voir des anciens se retrouver isolés. Le téléphone nous a rassurés. Toutefois, nombreux ont souffert de pertes de repères et de moral.

Nous avons donc ouvert les rendez-vous du mardi en septembre avant la reprise de la pandémie.

Pour l'année 2021, nous avons inscrit les rendez-vous traditionnels, tournois entre clubs, repas à thème, et éventuellement les sorties en car, dans l'espoir d'une sortie de la pandémie.

C'est avec grand plaisir que nous accueillerons les personnes qui souhaitent se joindre à nous pour passer un agréable moment, dès que le contexte sanitaire le permettra ;

La Présidente et les membres du bureau souhaitent à tous les Mohonnais une bonne santé pour 2021.



► LE CLUB DE L'AMITIÉ

2020 restera l'année de la quarantaine pour le Club. Nous avons pu organiser un tournoi de belote et l'assemblée générale en janvier.

Nous avons été directement impactés par la pandémie de la Covid 19 qui s'est déclarée dans le Morbihan lors d'un tournoi de cartes à Auray,

► BREIZH PROPULSION

L'Association Breizh Propulsion est une association qui permet de financer la saison de deux pilotes qui pratiquent l'autocross dans toute la Bretagne.



Il s'agit de courses de voitures, buggy, kart cross en différentes motorisations, sur des circuits en terre ou mixé avec de l'asphalte.

Ça pétarade ... !

Si vous ne connaissez pas ce loisir, nous vous invitons à venir le découvrir.

Le Président, M. Joann GRAVE



► LES PIEGEURS

Ils dépendent de la Fédération « FDGDON du Morbihan ». C'est une organisation professionnelle chargée en priorité de la lutte contre les nuisibles. Bertrand CLERO est le Référent de la Commune de Mohon.

A ce jour, ils sont 8 volontaires à piéger les ragondins qui font des dégâts considérables sur les bords des cours d'eau, ainsi que sur les digues des lagunes qui devront être consolidées rapidement.

► MOTO CLUB DE SAINT MARC

En cette année 2020 si particulière, nous n'avons pu organiser notre traditionnelle compétition du 21 juin.

Pour autant, nos activités d'aménagement et d'entretien du circuit continuent. Le club a fait l'acquisition de 60% des terrains où se situe le circuit, ainsi que l'achat d'un tracteur pour entretenir la piste et les abords.

Le terrain du Moto Club de Saint- Marc

Pour 2021, nous organiserons notre compétition le 20 juin et espérons vous accueillir nombreux.

Le club tient à remercier ses bénévoles, M. le Maire et le Conseil Municipal pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

Le Président, Christian GALLIOT

Port : 06 67 48 74 99



► SOCIÉTÉ DE CHASSE



L'Association de chasse vous souhaite une bonne année 2021 malgré la pandémie de la Covid 19 qui perdure.

Ne pouvant exercer notre loisir pendant le confinement, nous sommes autorisés à participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

En raison des dégâts importants occasionnés par le gros gibier sur les terres de nos amis agriculteurs, la population de gros gibier doit être régulée.

Cette période est compliquée. Dans l'attente de jours meilleurs, prenez soin de vous et de vos proches.

*Le Président, Christian GALLIOT
Tél. : 07 61 11 21 76*

La société de chasse participe à des missions d'intérêt général.

► AAPPMA

« la Truite du Porhoët » Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

L'année 2020 a été très particulière en raison de la Covid 19. L'ouverture de la pêche à la truite le samedi 14 mars a échappé de justesse au début du confinement du 18 mars.

Les pêcheurs n'ont pu retrouver leur passion qu'au mois de mai à la fin du confinement où ils sont revenus taquiner le poisson, aussi bien en rivière qu'en étang.

L'effectif des pêcheurs est en baisse mais n'a rien de catastrophique.

L'empoissonnement effectué au mois de février, en provenance de la pisciculture de Toul Borzo s'est fait dans des conditions difficiles en raison du niveau d'eau élevé dans nos rivières, à la limite du débordement.

La Fédération de pêche a effectué, au mois de juin, une journée de pêche électrique sur les

petits cours d'eau, dans le but d'évaluer la reproduction naturelle de la truite Fario.

Le bilan est assez contrasté : on constate une présence de truitelles quasi nulle sur le Lèverin mais assez bonne sur les affluents du Ninian.

Les enfants de CM1 et CM2 n'ont pas pu profiter des séances découvertes du milieu aquatique et de la pêche. Ces ateliers encadrés par un animateur de la Fédération de pêche et des membres de l'association sont reportées au printemps prochain.

La Fédération de pêche, en collaboration avec notre association, a immergé dans l'étang de la Peupleraie de la Trinité-Porhoët, quatre cages à frayères destinées à la reproduction des carnassiers.

A la queue de l'étang, cinq emplacements de pêche vont être créés. A L'étang de la Rosaie de Ménéac, un poste de pêche adapté aux personnes à mobilité a vu le jour.

Le confinement fin octobre a de nouveau interdit la pratique de la pêche. Nous espérons des mesures d'assouplissement avant la fin de l'année 2020.

Pour 2021, notre association vous souhaite une bonne année et surtout la santé.



Nous espérons nous retrouver au bord de l'eau et nous vous suggérons d'offrir une carte de pêche comme idée cadeau.

Vous pourrez vous procurer des cartes de pêche de l'AAPPMA « la Truite de Porhoët » à :

- au Bar l'Entracte de Guilliers
- au Bar de la Mairie à Mohon
- au Bar le Menek à Ménéac
- chez Eureden à la Trinité Porhoët

► ENTENTE MOHON - ST MALO

■ Le contexte :

La saison 2019-2020 a tourné court pour cause de Covid. En conséquence, les classements ont été validés à l'arrêt des championnats. Notre équipe 1^{ère} était alors classée 4^{ème} mais cela s'est avéré suffisant pour accéder à la D2. Une montée pour le moins très spéciale que nous n'avons malheureusement pas pu fêter sur le terrain...

■ Les coulisses



L'arrêt physique pour cause de Covid n'a pas été synonyme d'arrêt tout court de notre activité. Bien conscients de l'opportunité que représentait une montée en D2 pour le club, encore fallait-il se donner

les moyens de réussir ce nouveau challenge.

La priorité était de trouver un entraîneur et Vincent Fontaine de Saint Barnabé nous a fait le plaisir d'accepter notre proposition.

Ensuite nous avons beaucoup communiqué pour donner envie aux joueurs de rejoindre notre projet, objectif atteint puisque nous repartons avec une dizaine de joueurs supplémentaires pour deux départs et un arrêt...

■ L'Assemblée Générale

Elle a tout de même pu se tenir cet été et c'est lors de cette assemblée que nous avons pris la décision d'engager seulement deux équipes. En effet, depuis deux saisons, notre équipe B était en commun avec Loyal car les deux clubs étaient justes en effectif. D'ailleurs, c'est plus sympa quand les équipes peuvent se retrouver sur le même stade et s'encourager mutuellement. Bonne nouvelle pour Loyal aussi qui arrive également à faire une équipe B. Patrice Miché a souhaité prendre un peu de recul et c'est Jean-François Caro qui lui succède au poste de co-président. Mais bonne nouvelle cap'tain Pat a fait son retour sur les terrains !

■ Le début de saison

Peu de recul puisque la saison 2020-2021 a déjà été interrompue ! Avec une victoire, un nul et deux défaites, la A est actuellement 8^{ème}. Un petit regret à La Croix-Helléan qui semblait à notre portée, mais les absents et le manque d'implication d'un ou deux joueurs ont compliqué la donne. La B n'a pu disputer que deux matchs : une victoire contre Campénéac et une défaite contre les favoris Monterrein.

Des satisfactions tout de même puisque le protocole mis en place en partenariat avec la municipalité nous a permis de vous accueillir à nouveau. Et c'est avec plaisir que nous avons constaté que le public a répondu présent, c'est bon pour le moral.

■ Et la suite ...des objectifs... ?

Il est peu probable que la compétition reprenne cette année et nous espérons que 2021 nous permettra de revivre pleinement le football ! On peut raisonnablement penser que la priorité sera donnée au championnat et l'arrêt des coupes devrait permettre de rattraper les matchs en retard.

Quant aux objectifs, il y en a un principal qui nous a été donné par Vincent l'entraîneur : que chaque joueur aie avant tout l'esprit « club » pour continuer d'avancer ensemble ! Bien entendu, le maintien de l'équipe A est également indispensable, et l'équipe B devra figurer le plus haut possible pour se préparer au niveau D3 la saison prochaine, suite à la suppression de la D4.

Tous ces objectifs sont largement atteignables si chacun met un peu de bonne volonté : une implication sans faille et la présence à l'entraînement pour progresser ensemble !

Hâte de vous retrouver sur ou au bord du terrain !!! Notre traditionnel couscous, transformé cette année en un repas à emporter le samedi 6 février a finalement été annulé.



► APEL DU RPI MOHON - SAINT MALO



Bonjour à tous !

Comme vous le savez, l'APEL est une association de parents d'élèves composée de bénévoles élus.

Elle soutient et accompagne les projets de l'équipe pédagogique. Elle organise des animations festives : Potée, Kermesse, ventes de madeleines..., afin de récolter l'argent nécessaire pour financer les activités proposées par l'école.

En 2020, seule l'opération « Vente de madeleines » des vacances de février s'est déroulée normalement. Et, comme tous les ans, ce fût une réussite.

Au vu du contexte sanitaire du Printemps dernier, le repas à emporter « Rougail saucisse » ainsi que la Kermesse de l'école, ont dû être annulés.

La rentrée 2020, si particulière avec des protocoles dans les établissements scolaires, nous a même permis d'organiser des réunions en petit comité.

Contrairement aux habitudes, la « Potée de



Le bureau actuel

l'Ecole » a été un plat à emporter. Elle a remporté un vif succès avec un record de plus de 430 repas. Merci à tous de votre participation !

Manifestations :

Février : ventes de madeleines

Vendredi 21 Mai 2021 : Repas à emporter: "Rougail-Saucisses" Salle de Saint-Malo des Trois Fontaines (les précisions seront sur " Le Petit Mohonnais").

Le Bureau de l' APEL remercie tous les membres de l'Association, toute l'Equipe Pédagogique du RPI, les partenaires ainsi que toutes les personnes qui donnent de leur temps pour soutenir nos écoles. L' APEL a un compte Facebook : **Apel RPI Mohon-St Malo**.

► LISTE DES ASSOCIATIONS

■ COMITÉ DES FÊTES

BOUTE Jean-Louis

10 rue St Vran
56490 MOHON
Tél. : 02 97 22 80 25

■ CLUB DE L'AMITIÉ

LOCAL 02 97 93 97 51

VINCENT Annick

11, Bodieu
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 94 54

■ ENTENTE MOHON/ST MALO (FOOTBALL)

MORIN Alexandra

5 rue du Fournil
56490 GUILLIERS
Tél. : 02 97 74 46 55
06 86 77 42 85

■ CLUB DES SUPPORTERS DE L'E.M.S.M.

MICHÉ Patrice

14, Launay Caro - 56490 MOHON
Tél. : 02 97 22 84 74

■ EKPM

QUAETAERS Stéphane

co-président, responsable
56490 GUILLIERS

■ CLUB CYCLO SAINT-MARC

NORMAND Patrick

8 rue des Clerjorets
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 91 40

■ M.R.J. (Mohon Reste Jeune)

HOUEIX Ludovic

14 rue de la Mairie
56490 MOHON
Tél. : 06 79 92 37 26

■ MAJORETTES

BERNA Reine Marie

12 rue des Courtils
56490 MOHON
Tél. : 02 97 73 40 06
Port : 06 86 41 35 24

■ BREIZH PROPULSION

21 rue Joseph Herpe
56490 MOHON
Port : 06 67 48 74 99

■ ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE

LABBÉ Christian

Rue du Porhoët
56490 MOHON
Port : 07 80 34 33 83

■ A.P.E.L.

CLERO Xavier

13 rue des Courtils
56490 MOHON
Port : 06 06 87 81 22

■ O.G.E.C.

DOUDARD Anaïck

1 rue des Courtils
56490 MOHON
Port : 06 62 91 99 1

■ LIRE À MOHON

HILLION Marie Annick

3 rue des Clerjorets
56490 MOHON
Port : 02 97 93 94 11

■ SOCIÉTÉ DE CHASSE

GALLIOT Christian

Le Camboudin
56490 MOHON
Tél. : 07 61 11 21 76

■ A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

MAHIEUX Francis

7 rue de la Mairie
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 98 81
Port : 06 79 04 31 64

■ MOTO CLUB DE SAINT-MARC

GALLIOT Christian

Le Camboudin
56490 MOHON
Tél. : 07 61 11 21 76

■ STUDIO LE ROCHER

LAFONTAINE Jean-Yves

Port : 06 22 42 84 65

■ LA TRUITÉ DU PORHOËT

LE BEAU Michel - 18 rue d'Armor
56490 MENEAC
Tél. : 02 97 93 33 25

■ LES RIVERAINS DE BEAU SOLEIL

MICHE Mikaël

5 Lotissement Beau Soleil
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 96 71

■ LES TROMPES DU PORHOËT

DELANOE Gérald

19 Rue du paradis
56490 MOHON
Tél. : 02 97 74 52 38

■ CHORALE TRINITOUST

BLANDEL Jean-Claude

3 Bodieu
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 96 32

■ POKER CLUB DE MOHON

BERNARDO Olivier

10 rue la gare
56490 MOHON
Tél. : 06 13 80 38 40

■ GYMNASTIQUE

KERDAL Marie Thérèse

1 rue des Ecotais
56490 MOHON
Tél. : 02 97 93 96 51

■ MORBIHAN AM DRAM « M.A.D. »

LYALL Philippa

20, rue du Moulin
56490 MOHON
Port : 07 80 57 95 68

Etat civil 2020

NAISSANCES : *Ils s'éveillent à la vie*

6 février 2020 > Cataleya **BABIN**
1 rue de la Gare

19 février 2020 > Tywenn **GAUBICHER**
19 Les Touches

4 octobre 2020 > Lyana **MARTY**
23 Lot Beau Soleil

10 novembre 2020 > Timéo **HOUEIX**
14 rue de la Mairie

MARIAGES : *Ils se sont unis*

25 juillet 2020 > M. Jean-Pierre **HIDALGO-MONTEIRO** et M^{me} Carole **FILLON-MAILLET**

24 octobre 2020 > M. Jérémie **DERICK** et M^{me} Audrey **DECROIX**

DÉCÈS : *Ils sont partis*

8 janvier 2020 > M. Henri **HILLION**
16 rue du Moulin - 89 ans

4 février 2020 > M. Jean-Michel **HERVAULT**
1 La Ville Martel - 49 ans

12 février 2020 > M. Michel **PIRIOT**
5 Les Clèches - 57 ans

26 février 2020 > M. Pierre **DUIGOU**
1 Le Lidério - 90 ans

7 mars 2020 > M. Claude **BOISSEZ**
Bodieu - 74 ans

4 avril 2020 > M^{me} Geneviève **VILVANDRE**
née LAURENT - 4 Lotissement Le Verger - 88 ans

10 avril 2020 > M. Joseph **AUDRAIN**
Linho - 91 ans

1^{er} juin 2020 > M^{me} Marie-Annick **ROUAULT**
née COLIN - La Ville au Voyer - 80 ans

22 juin 2020 - M. Michel **BARBE**
11 Casteldeuc - 56 ans

28 juillet 2020 > M. Jean **JOSSE**
2 Cohalan - 94 ans

7 août 2020 > M^{me} Audrey **ROSE**
née MORRALL - 5 Coëtmeur - 97 ans

6 octobre 2020 > M^{me} Paule **BOSCHET**
née CHARPENTIER - 14 place de l'Eglise - 77 ans

14 octobre 2020 > M^{me} Carine **PONTGELARD**
née LE FLOHIC - 16 Le Gazon - 44 ans

13 novembre 2020 > M^{me} Lucienne **BAZILE**
née GALLIZIOLI - 21 rue du Tronc - 71 ans

23 novembre 2020 > M^{me} Lucie **LABOUX**
Bréhélu (MELESSE 35) - 66 ans

30 novembre 2020 > M. Pierre **PICHARD**
4 Les Courrayes - 70 ans

11 décembre 2020 > M. André **MOREL**
10 Bodégat - 90 ans

29 décembre 2020 > M. Paul **CARO**
Coëtmeur (JOSSELIN) - 84 ans

29 décembre 2020 > M^{me} Annie **RENARD**
Rue de Porhoët - 86 ans

31 décembre 2020 > M. Jérôme **MOISSON**
La Croix Hellean - 40 ans

DÉCÈS : *Ils sont inhumés dans notre cimetière*

1^{er} janvier 2020 > M. Jean **LORANT**
SAINT JEAN BRÉVELAY - 64 ans

27 juin 2020 > M. Ernest **MONTREUILLA**
LA TRINITÉ PORHOËT - 72 ans

12 septembre 2020 > M^{me} Alexandra **COSSON**
MORÉAC - 30 ans

3 octobre 2020 > M^{me} Marie-Thérèse **PERRIN**
MAURON - 86 ans

4 décembre 2020 > M. Roger **GAY**
CAMPÉNÉAC - 77 ans

Calendrier des fêtes 2021

JANVIER 2021			
	A.G.	Club de l'Amitié	Mille Club
	Galette des rois	EMSM	Mille Club
	Galette des rois	UNACITA	Mille Club
FÉVRIER 2021			
	Couscous	EMSM	Salle Polyvalente
	Spectacle à 16h	Le Tourneseul du Goldmund	Théâtre de la Boucle d'Or à Ploërmel
	Concours de cartes	Club de l'Amitié	Salle polyvalente
MARS 2021			
	Repas	Club de l'Amitié	Mille Club
AVRIL 2021			
	Spectacle	Théâtre Anglais : MAD	Salle Polyvalente
	Concours de boules	Club de l'Amitié	Mille Club
	Repas à emporter	APEL	Salle Polyvalente
	Course cycliste	Tour de Bretagne	Forêt - Rue des Courtils - La Trinité Porhoët
MAI 2021			
Dimanche 30	Foire aux plantes	Comité des fêtes	Salle polyvalente
JUIN 2021			
Vendredi 4	Concours de boules	Club de l'amitié	Mille Club
Samedi 12	Festival	Studio Le Rocher	Le Hangar
Samedi 12	A.G. et repas	EMSM	Salle polyvalente suivi du repas à St Malo
Samedi 19	Fête de la musique	Trompes du Porhoët EMSM	Eglise (à préciser) Parking de La Mairie
Samedi 19	Kermesse de l'école	APEL	Ecole
Dimanche 20	Moto Cross	Moto club de St Marc	Saint Marc
JUILLET 2021			
	Spectacle	Théâtre Anglais MAD	Salle Polyvalente
AOÛT 2021			
	Spectacle	Théâtre Anglais MAD	Salle Polyvalente
Mardi 31	Festival	Studio Le Rocher	Le Hangar
SEPTEMBRE 2021			
Dimanche 5	Vide Grenier	Comité des Fêtes	Les Rues du Centre Bourg
Samedi 11	Repas de Chasse	Société de Chasse	Salle Polyvalente
Samedi 11	Concours de Palets	EMSM	Mille Club
Vendredi 24 - 25 - 26	Tournoi	Poker Club	S .Pet MILLE CLUB
OCTOBRE 2021			
Samedi 2	Assemblée Générale	C.L.K.	Salle Polyvalente
Samedi 16	Potée des Ecoles	APEL	Salle Polyvalente
NOVEMBRE 2021			
	Spectacle	Théâtre Anglais M.A.D.	Salle Polyvalente
Jeudi 11	Repas	UNACITA	Karine et Didier
Samedi 20	Repas de fin d'année	Club de l'Amitié	Mille Club
DÉCEMBRE 2021			
Vendredi 03-04	Téléthon	Comité des Fêtes	Les Rues du Bourg
Vendredi 10 ou 17	Arbre de Noël	APEL	Salle Polyvalente
	Spectacle	Théâtre Anglais M.A.D.	Salle Polyvalente

En raison de la crise sanitaire, beaucoup de dates sont à titre indicatif et pourront être modifiées en fonction du contexte.